

SWISS
PERFORM

Rapport annuel 2012



L'association SWISSPERFORM a été fondée le 10 février 1993.

Pour son vingtième anniversaire, SWISSPERFORM s'offre un nouveau logo.

SWISSPERFORM a décidé de rafraîchir son logo. Elle a trouvé dans l'école de graphisme zurichoise Punkt G le partenaire idéal pour le lancement d'un concours à cet effet.

Deux classes ont élaboré en l'espace de deux mois différentes propositions, dont plus d'une douzaine ont été soumises à un jury de SWISSPERFORM. C'est le projet de Tina Sala qui a été retenu. De l'avis du jury, c'est lui qui parvient le mieux à dynamiser l'ancien logo tout en tenant compte de l'interaction complexe entre les différents acteurs impliqués de même qu'entre son et image.

C'est avec plaisir que nous vous présentons ici notre rapport annuel dans son nouveau design.



SWISSPERFORM – 2012 en bref

- Recettes tarifaires brutes 2012 : CHF 43'889'823.67 (+ 5,5%)
- 11'305 membres et mandants (+ 14,4%)
- Encouragement de projets culturels et sociaux à hauteur de CHF 4'161'498.25
- Frais administratifs : 8,28% (8,95% en 2011)
- Collaborateurs : moyenne de 18,58 (17,92 l'année précédente), pour 15,55 postes à plein temps (14,78 l'année précédente)
- 2'712'972 diffusions évaluées pour 168'780 enregistrements dans le domaine phonographique
- 73'921 diffusions évaluées pour 4'730 œuvres dans le domaine audiovisuel

Table des matières

1 .	Organes et activités	3
2 .	Membres	12
3 .	Encaissement et tarifs	14
4 .	Répartition	22
5 .	Coopération nationale	28
6 .	Coopération internationale	30
7 .	Fonds à but culturel et social	35
8 .	Autorités de surveillance	41
9 .	Comptes annuels 2012	42

Editorial

Les mesures de restructuration engagées l'année précédente au niveau de l'organisation du bureau ont été mises en œuvre au cours de l'exercice. L'ancienne structure plate a cédé la place à une structure de direction claire, avec une attribution précise des responsabilités. L'équipe fait preuve d'engagement, travaille très bien, fait un usage consciencieux des ressources et se distingue par de grandes compétences professionnelles et sociales.

Le comité directeur s'est consacré essentiellement à épauler le bureau et les groupes d'experts pour les questions de modification des statuts soumises à l'assemblée des délégués ainsi que d'expédition des nouveaux contrats d'adhésion et de gestion. Les négociations tarifaires ont aussi régulièrement figuré à l'ordre du jour des séances. Les rapports avec la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG ont en outre été dotés d'une nouvelle base contractuelle, ce qui a pour effet de donner davantage de transparence aux prestations de conseil que la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG doit fournir en faveur de SWISSPERFORM et qui offre à cette dernière une représentation officielle par le biais de l'Antenne romande.

SWISSPERFORM enregistre à nouveau une année record avec CHF 43,9 millions de recettes tarifaires brutes. Face à cela, ses frais administratifs ont encore baissé par rapport à l'année précédente, passant de 8,95% à 8,28%.

A l'échelle nationale, on a reconnu la nécessité d'intervenir en matière de lutte contre le piratage sur Internet. En août 2012, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a institué le groupe de travail AGUR12, qui est chargé d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins. Ce groupe de travail a pour mission de mettre en lumière, d'ici à la fin de 2013, des possibilités d'adapter le droit d'auteur à l'état actuel de la technique, en particulier dans le domaine des technologies de l'information.

Durant l'année sous revue, un autre groupe de travail s'est attelé à la tâche sous la direction d'Emanuel Meyer, de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Son objectif est d'adapter la procédure d'approbation des tarifs aux exigences actuelles des sociétés de gestion et des associations d'utilisateurs et, le cas échéant, de la restructurer et de la repenser. Différents modèles sont en discussion à l'heure actuelle ; ils sont examinés en vue d'une éventuelle mise en œuvre.

Dans l'ensemble, on peut qualifier de positives les expériences réalisées avec les contrats de réciprocité et les mandats de gestion conclus avec les sociétés sœurs étrangères. Y font exception le contrat avec la société italienne IMAIE, qui a fait faillite en 2009, ainsi que le contrat avec la société française ADAMI. Des négociations sont actuellement en cours avec cette dernière afin d'assurer une bonne exécution du contrat.

SWISSPERFORM peut jeter un regard en arrière sur une année couronnée de succès et caractérisée par la stabilité dans tous les organes de l'association.

Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

1. Organes et activités

Assemblée des délégués

Conformément aux statuts, l'assemblée des délégués de l'année 2012 s'est tenue durant le premier semestre, plus précisément le 12 juin 2012 au Stade du Letzigrund à Zurich. Les délégués ont approuvé le rapport annuel et les comptes, donné décharge au comité, accepté les propositions des groupes d'experts des interprètes de phonogrammes, des interprètes de l'audiovisuel et des producteurs de l'audiovisuel concernant des dotations supplémentaires aux Fonds et élu de nouveaux membres au sein de divers organes :

Groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel : démission d'Urs Frey (SFA / Swissfilm Association), élection de Peter Beck (président de l'association SFA).

Groupe d'experts des producteurs de phonogrammes : démissions de Peter Vosseler (fin 2011) et Beat Högger (fin février 2012), élection de Lorenz Haas (avocat et directeur d'IFPI Suisse) et de Stephan Peterer (producteur et éditeur de musique, membre du comité et vice-président de l'ASMP [Association of Swiss Music Producers]).

Curatorium: démission d'Erwin Ardüser (chef des programmes de RTR [Radiotelevision Svizra Rumantscha] et représentant des organismes de diffusion), élection de Justus Bernau (chef d'état-major du département culture de Schweizer Radio und Fernsehen SRF). (Justus Bernau a quitté son poste de délégué suite à son élection au curatorium.)

Fondation des producteurs de phonogrammes : réélection des membres du conseil de fondation Ralf Brachat, Peter Frei et Marco Zanotta.

Les délégués ont par ailleurs approuvé quatre propositions de modification des statuts émanant du comité (Art. 5, al. 1, par. 2 et 4, al. 1a : Perte de la qualité de membre / Art. 10, al. 1 : Vote et décision au sein de l'assemblée des délégués / Art. 11, al. 1, par. 3 : Attributions de l'assemblée des délégués / Art. 12, al. 5 : Composition du comité). Dans un exposé qui suivait, Ernst Brem s'est demandé dans quelle mesure il serait souhaitable que la Suisse se conforme à l'UE pour ce qui est de la prolongation de la durée de protection et qu'elle protège désormais les exécutions d'œuvres durant 70 ans à partir de leur confection ou de leur publication. L'assemblée s'est achevée sur des « délices vocaux » tirés de l'opérette « L'Auberge du Cheval-Blanc », interprétée par Charlotte Heinimann, Hanspeter Müller-Drossaart et Sophie Courvoisier.

Le procès-verbal de l'assemblée peut être téléchargé sur le site de SWISSPERFORM depuis juillet 2012. Il sera par ailleurs envoyé aux délégués en même temps que l'invitation à la 20e assemblée ordinaire des délégués qui se tiendra le 18 juin 2013 à Berne.

Comité

Le comité de SWISSPERFORM s'est réuni à quatre reprises en 2012. Il s'est prononcé sur les finances (comptes annuels 2011, budgets 2012 et 2013) et a procédé à leur controlling. Le comité a par ailleurs fixé l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 12 juin 2012, décidé du nouveau contrat d'adhésion et de gestion de SWISSPERFORM, d'un nouveau règlement régissant l'élection des délégués et d'un autre concernant les frais et indemnités. Il a également débattu des thèmes d'actualité tels que la collaboration avec l'Alliance contre le piratage sur Internet, le groupe de travail AGUR12 (chargé d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins) ou encore les interventions parlementaires en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins. Enfin, il a également évoqué la collaboration avec les sociétés sœurs suisses, notamment en ce qui concerne les frais d'encaissement et la couverture du marché.

Membres du comité

Présidence

Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

Juge à la Cour suprême, vice-présidente du Tribunal de commerce du canton de Berne, membre de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) de 1993 à 2010, dont elle a été la présidente à partir de 2000, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010.



Hanspeter Müller-Drossaart (vice-président)

Comédien et chansonnier, interprète de grands rôles au cinéma et au théâtre (p. ex. Mario Corti dans « Grounding », Dällebach Kari dans la comédie musicale et l'adaptation cinématographique de Xavier Koller), connu également pour lire de la littérature à la radio, à la télévision et dans des événements en direct, vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010.



Représentants des interprètes de phonogrammes

Cla F. Nett

Musicien et juriste, directeur de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG depuis 1999, sur scène en Suisse et à l'étranger en tant que guitariste et fondateur du « Lazy Poker Blues Band ».



René Baiker

Musicien actif (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d’auteur), président d’action swiss music, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, membre du conseil de fondation de la Fondation SUISA, temps forts musicaux : groupe de rock TRANSIT (plusieurs albums, hit-parade, tournées) et projet en solo MOTORBAIKS.



Beat Santschi

Musicien et manager culturel, président de l’Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, président de la Coalition suisse pour la diversité culturelle, vice-président de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle FICDC.



Représentants des interprètes de l'audiovisuel

Ernst Brem

Privat-docent, docteur en droit, avocat indépendant à Richterswil et à Zurich, membre du comité de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, conseiller juridique de la Fédération suisse des acteurs SBKV.



Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Berne et Winterthour, pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF, présidente de la Fédération suisse des acteurs SBKV depuis 2010.



Yolanda Schweri

Avocate, exerce le métier d’avocate depuis 2000, indépendante depuis 2007 avec sa propre étude à Zurich, administratrice de la Fondation Charles Apothéloz (CAST) depuis 1997, prévoyance professionnelle pour les créateurs culturels, secrétaire générale de Suisseculture de 2000 à 2008 (Association faîtière des organisations réunissant les professionnels de la culture en Suisse).



Représentants des producteurs de phonogrammes

Julie Born

Directrice de Sony Music Entertainment Switzerland Sàrl. Chez PolyGram (Universal) de 1990 à 1998 en tant que Promotion & Product Manager. Chez Zumsteg & Partner (Gianna Nannini) en 1998-1999. Fin 1999, entrée chez Sony Music en tant que directrice du marketing. Membre du comité d'IFPI Suisse et de Press Play (Swiss Music Awards).



Ivo Sacchi

Directeur d'Universal Music Switzerland. Chez Sony Music Entertainment Sàrl de 1996 à 1999, en dernier lieu en tant que directeur du marketing. Auparavant, cinq ans chez Unisys (Suisse) SA à la tête des Marketing Information Services. Président d'IFPI Suisse et de l'association Press Play (Swiss Music Awards).



Victor Waldburger

Directeur et associé de TBA AG, label indépendant et société de distribution, depuis 1997 ainsi que de Phonag Records SA depuis 2008, simultanément conseiller d'entreprise dans le domaine de l'industrie musicale et du divertissement.



Représentants des producteurs de l'audiovisuel

Willi Egloff

Docteur en droit, avocat à Berne, membre du conseil de fondation de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse de 1994 à 2012, membre de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF), directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. de 1996 à 2012, nombreuses publications sur le thème du droit d'auteur.



Valérie Fischer

Productrice, a travaillé comme journaliste, Silvia Filmproduktion AG depuis 1980, fondation en 2001 de Cobra Film AG avec le distributeur Filmcoopi AG (films de fiction tels que « Rosi », « Tandoori Love », « Tulpan », « Songs of Love and Hate », films documentaires tels que « Flammend Herz », « Katzenball », « My Generation » et divers téléfilms), présidente du conseil d'administration et directrice de Cobra Film AG, membre des comités de la SFP (Swiss Film Producers' Association), de Focal (Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel) et du Festival du film de Locarno.



Rudolf Santschi

Directeur de production indépendant depuis 1970, assistant à la mise en scène en 1974-1975 aux théâtres de Bâle, associé et directeur de TRILUNA FILM AG depuis 1991, producteur de plus de 30 films de fiction et documentaires, membre du comité de la SFP (Swiss Film Producers' Association), président de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse, associé du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l., membre du comité technique de l'Office fédéral de la culture.



Représentants des organismes de diffusion

Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Anna Mäder

Avocate indépendante ayant sa propre étude à Berne, représentante des organismes de diffusion dans les négociations tarifaires, cofondatrice de SAFE (Swiss Anti Piracy Federation) qu'elle a dirigée jusqu'en 1992, secrétaire et présidente jusqu'en 1992 de l'Association suisse du vidéo-gramme (ASV), vice-présidente de la Commission fédérale de conciliation selon la loi sur l'égalité, membre du comité de l'école de musique de Köniz depuis 2006.



Frederik Stucki

Homme de radio indépendant, secrétaire général de l'Association Européenne des Radios (AER) à Bruxelles de 2004 à 2011, co-organisateur des Radiodays Europe, coproducteur de nombreux événements culturels, chargé de cours à l'École suisse de journalisme MAZ à Lucerne, publications parmi lesquelles « Bildungshorizonte Radio & Fernsehen » (2009), président de la Fondation suisse pour la radio et la culture (FSRC).



Comité directeur

Le comité directeur était constitué en 2012 des cinq membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

Julie Born (producteurs de phonogrammes)

Ernst Brem (interprètes de l'audiovisuel)

Willi Egloff (producteurs de l'audiovisuel)

Catherine Mettraux Kauthen (organismes de diffusion)

Cla Nett (interprètes de phonogrammes)

Le comité directeur s'est réuni à cinq reprises en 2012, se consacrant en premier lieu à la préparation des séances du comité et à la détermination des stratégies pour les négociations tarifaires. Il a également traité des sujets politiques en relation avec le droit d'auteur, les droits voisins et la gestion et évoqué des questions de collaboration avec les sociétés sœurs suisses et les autorités de surveillance. Il a aussi discuté la révision de divers règlements et contrats (notamment les statuts, le contrat d'adhésion et de gestion, le règlement régissant l'élection des délégués et celui concernant les frais et indemnités).

Groupes d'experts

Interprètes de phonogrammes

Cla F. Nett (président), René Baiker, Ronald Dangel, David Johnson, Monika Kaelin, Daniel Rohr, Beat Santschi

Interprètes de l'audiovisuel

Ernst Brem (président), Daniel Aebi, Elisabeth Graf, Charlotte Heinimann, Irina Schönen, Yolanda Schweri, Rolf Simmen

Producteurs de phonogrammes

Julie Born (président), Stefan Grulert, Lorenz Haas, Stephan Peterer, Ivo Sacchi, Willy Viteka, Victor Waldburger

Producteurs de l'audiovisuel

Willi Egloff (président), Peter Beck, Stefan Eberle, Valérie Fischer, Rudolf Santschi, Theo Stich

Organismes de diffusion

Catherine Mettraux Kauthen (président), Justus Bernau, Rossella Brughelli, Walter Demuth, Anna Mäder, Martin Muerner, Frederik Stucki

Curatorium

Le curatorium de SWISSPERFORM se compose en tout de trois représentants : un des interprètes, un autre des producteurs de phonogrammes et un troisième des organismes de diffusion. Il a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.- dans le domaine phonographique respectent les conditions fixées dans le règlement. Le curatorium établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

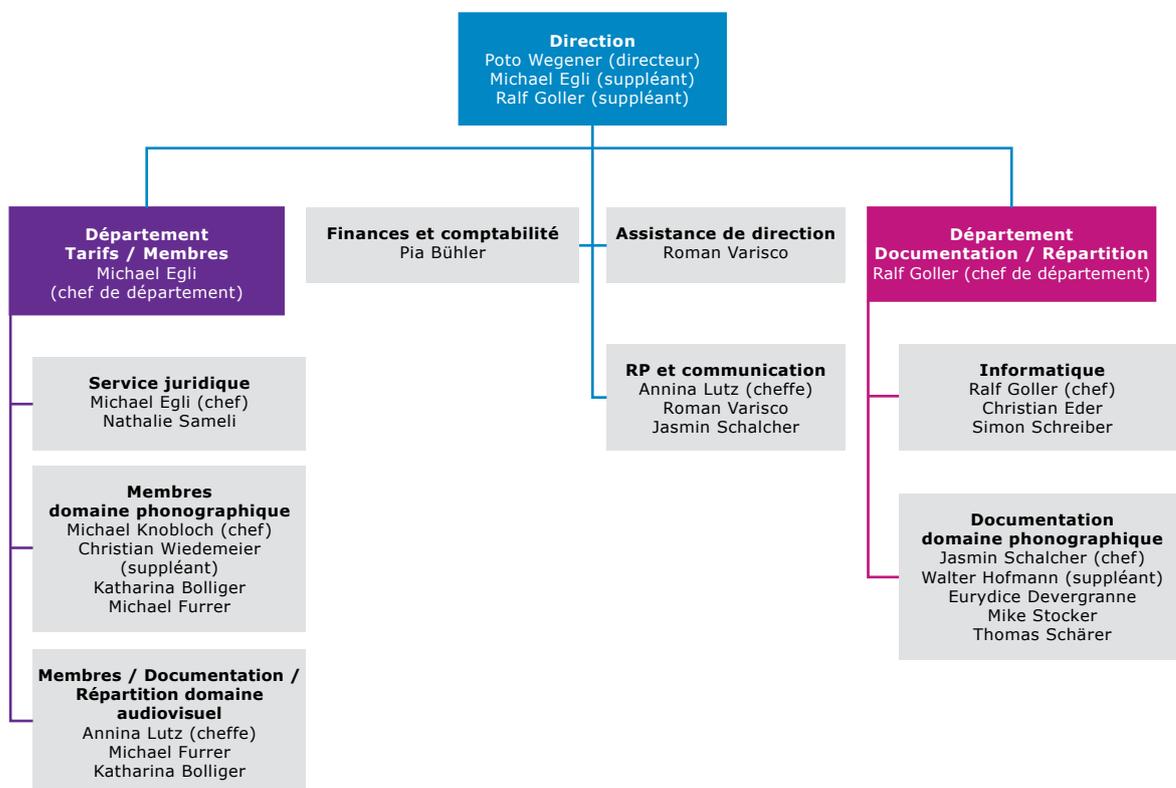
En 2012, le curatorium a examiné sept dossiers dans le cadre de deux séances et d'une décision par voie de circulation. Toutes les demandes ont été approuvées après avoir été examinées en vertu du règlement du curatorium.

Bureau

L'ancienne hiérarchie plate du bureau a été remplacée par une nouvelle structure au 1er janvier 2012. La direction se compose désormais de trois personnes (Poto Wegener, Michael Egli et Ralf Goller) qui portent la responsabilité des deux départements « Tarifs / Membres » (Michael Egli) et « Documentation / Répartition » (Ralf Goller) et des états-majors (Poto Wegener). Des chefs ont par ailleurs été nommés à la tête des différents groupes : Michael Knobloch (Membres, domaine phonographique), Annina Lutz (Membres, documentation et répartition domaine audiovisuel, RP) et Jasmin Schalcher (documentation domaine phonographique).

Si l'année précédente avait connu des changements au sein du bureau, 2012 a été en revanche une année stable. En 2012, SWISSPERFORM a disposé en moyenne de 15,55 postes à plein temps (14,78 l'année précédente), occupés par 18,58 collaborateurs (17,92 l'année précédente). Un stagiaire a par ailleurs été sollicité temporairement pour venir à bout des travaux en relation avec l'expédition des nouveaux contrats d'adhésion et de gestion.

Les personnes suivantes travaillaient pour SWISSPERFORM en 2012 :



« mypad »

Toute l'équipe de SWISSPERFORM se présente et chacun cite ses films, albums et émissions préférés.

Poto Wegener (directeur)

- Films *Barton Fink* – Joel & Ethan Coen (1991)
Brazil – Terry Gilliam (1985)
Les Petites Fugues – Yves Yersin (1979)
- Musique *Aloha from Züri West* – Züri West (2004)
American IV: The Man Comes Around – Johnny Cash (2002)
Drowning By Numbers – Michael Nyman (1988)
- Emission *CH-Special* – Radio SRF 3



Michael Egli (suppléant)

- Films *Eternal Sunshine Of The Spotless Mind* – Michel Gondry (2004)
Reservoir Dogs – Quentin Tarantino (1992)
Hinter den sieben Gleisen – Kurt Früh (1957)
- Musique *On The Hills* – Heidi Happy (2012)
Yankee Hotel Foxtrot – Wilco (2002)
Revolver – The Beatles (1966)
- Emission *Sounds* – Radio SRF 3



Ralf Goller (suppléant)

- Films *Inglorious Basterds* – Quentin Tarantino (2009)
Babel – Alejandro González Iñárritu (2006)
Funny Games – Michael Haneke (1997)
- Musique *Mit freundlichen Grüßen* – Heino (2013)
Messe für Doppelchor (Komponist: Frank Martin) – RIAS Kammerchor (2012)
Melken – Stimmhorn (1996)
- Emission *FM4 im Sumpf* – ORF FM4



Roman Varisco (assistant de direction / RP)

- Films *La vita è bella* – Roberto Benigni (1997)
Pulp Fiction – Quentin Tarantino (1994)
Banana Joe – Stefano Vanzina (1982)
- Musique *Berlin Calling* – Paul Kalkbrenner (2012)
Strength Of My Life – Israel Vibrations (2009)
Fang ah – Phenomden (2005)
- Emission *Lost & Found / Mental X* – SRF Virus



- Pia Bühler (finances et comptabilité)**
- Films *Forrest Gump* – Robert Zemeckis (1994)
Schindler's List – Steven Spielberg (1993)
The Silence Of The Lambs – Jonathan Demme (1991)
- Musique *In Wolkä fischä* – Sina (2008)
Ultimate Santana – Santana (2007)
Private Dancer – Tina Turner (1984)
- Emission *DOK* – SRF



- Annina Lutz (audiovisuel / RP)**
- Films *Romans d'ados 1-4* – Béatrice Bakhti (2010)
Madly In Love – Anna Luif (2010)
Two Brothers – Igaal Niddam (2008)
- Musique *Ländlerorchester* – Domenic Janett, Dani Häusler (2010)
In The Heart Of The Moon – Ali Farka Touré,
 Toumani Diabaté (2005)
Binafscha – Yulduz Usmanova (2002)
- Emission *Sennhausers Filmblog (Filmpodcast)* – Radio SRF 2



- Michael Knobloch (membres domaine phonographique)**
- Films *Machete* – Robert Rodriguez, Ethan Maniquis (2010)
Hangover – Todd Phillips (2009)
Running Man – Paul Michael Glaser (1987)
- Musique *The Sweetest Sound* – Elsie Bianchi Trio (1965)
Mental Cruelty (Seelische Grausamkeit) –
 George Gruntz Sextett (1960)
Live at the Atlantis Basel – Don Gais Trio (1958)
- Emission *Giacobbo / Müller* – SRF 1



- Jasmin Schalcher (documentation domaine phonographique)**
- Films *Die syrische Braut* – Eran Riklis (2004)
Thelma & Louise – Ridley Scott (1991)
Days of Being Wild – Wong Kar-Wai (1990)
- Musique *Fun Factory* – Fiji (2009)
Evolution – William White (2008)
The Story – Brandi Carlile (2007)
- Emission *Reporter* – SRF 1



2. Membres

Plus de 10'000 membres

L'affiliation à SWISSPERFORM continue à susciter un vif intérêt. Suite à l'admission de nombreux nouveaux ayants droit, SWISSPERFORM a franchi le cap des 10'000 membres pour la première fois de son histoire.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de membres et mandants (interprètes et producteurs) de SWISSPERFORM a augmenté chaque année d'environ 10%. Fin 2011, l'association comptait 9'881 ayants droit. La barre des 10'000 a été franchie en 2012 ; à la fin de l'année, SWISSPERFORM totalisait 11'305 ayants droit. Cette forte hausse s'explique pour les raisons suivantes :

- 623 ayants droit ont adhéré à SWISSPERFORM. Dans le même temps, 84 personnes ont mis un terme à leur contrat avec SWISSPERFORM parce qu'elles n'exercent plus d'activité ou que leur répertoire n'est pas ou pratiquement plus utilisé.
- Les statistiques des membres englobent désormais non seulement les membres à proprement parler, mais aussi les mandants. Ceux-ci sont, en règle générale, des artistes étrangers dont la gestion des droits par SWISSPERFORM est limitée au territoire de la Suisse et du Liechtenstein. Fin 2012, SWISSPERFORM comptait 885 de ces mandants, dont des stars mondiales telles que Roger Moore, Gérard Depardieu, Kate Winslet, Madonna, Cecilia Bartoli et David Bowie.

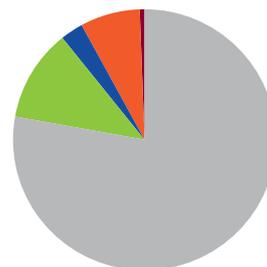
On peut s'attendre à voir le nombre de nouvelles affiliations continuer à évoluer de la même manière. Toutefois, le nombre total des membres et mandants devrait enregistrer une croissance moins forte dans les années à venir. Conformément aux dispositions statutaires, l'affiliation des membres pour lesquels SWISSPERFORM ne dispose pas d'adresse valable ou qui n'ont pas signé le contrat d'adhésion renouvelé est suspendue. Les statuts prévoient la radiation de la liste des membres après cinq ans en l'absence d'adresse valable. Si le nouveau contrat d'adhésion n'a pas été signé en dépit d'une adresse valable, il est mis un terme au rapport contractuel déjà à fin 2013.

Statistiques des membres 2012

Groupe d'ayants droit

Effectifs des membres / mandants

Interprètes de phonogrammes	8'805
Interprètes de l'audiovisuel	1'292
Producteurs de phonogrammes	299
Producteurs de l'audiovisuel	839
Organismes de diffusion	70
Total	11'305



Evolution de l'effectif des membres : interprètes et producteurs

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*2012
Interprètes									
3'970	4'319	4'457	5'394	5'814	6'789	7'750	8'221	8'803	10'097
Producteurs									
321	359	396	421	459	513	877	913	1'014	1'138

* mandants inclus depuis 2012

Renouvellement des contrats d'adhésion et de gestion

En 2012, SWISSPERFORM a fait parvenir à ses membres le nouveau contrat d'adhésion et de gestion. Quelque 86% des contrats lui ont été retournés jusqu'à la fin de l'année.

L'ancien contrat d'adhésion et de gestion datait de la fondation de SWISSPERFORM. Depuis lors, les formes d'utilisation de la musique, des films, des diffusions et autres prestations ont évolué de manière radicale. Internet en particulier a donné naissance à une foule de nouvelles possibilités d'utilisation qu'un titulaire de droits peut difficilement gérer à lui seul de façon exhaustive. En outre, avec la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) en 2008, le législateur a également alloué d'autres droits aux titulaires de droits et confié leur exercice aux sociétés de gestion. Pour toutes ces raisons, il devenait nécessaire de renouveler le rapport contractuel entre SWISSPERFORM et ses membres. Toutefois, rien ne change dans le rapport juridique fondamental avec le nouveau contrat : le membre cède à SWISSPERFORM certains droits voisins et la charge simultanément de gérer ces droits, en d'autres termes, d'encaisser des redevances auprès des utilisateurs des prestations et enregistrements et de les distribuer aux ayants droit.

L'essentiel de l'expédition aux quelque 10'000 membres a eu lieu en mai 2012. Il a fallu établir différentes versions du contrat pour les membres des différents groupes d'ayants droit (interprètes et producteurs de phonogrammes ou de l'audiovisuel, organismes de diffusion) ainsi que pour les membres et mandants (avec ou sans agent). Compte tenu d'autres critères encore à prendre en considération (différentes versions linguistiques, contrats pour héritiers, expédition en Suisse et à l'étranger, etc.), il a fallu réaliser en tout pas moins de 46 variantes de contrat et d'expédition différentes.

Jusqu'à la fin de l'année, quelque 85,87% des membres et mandants avaient signé et retourné le nouveau contrat. Après plusieurs rappels, les retardataires ont été informés que leur affiliation avait été suspendue conformément aux statuts puisqu'ils n'avaient pas retourné le contrat signé. Si ces membres et mandants persistent à ne pas le renvoyer dûment signé, il sera mis un terme aux rapports contractuels fin 2013.

3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

Les lenteurs observées déjà l'an passé dans les procédures d'approbation des tarifs relatifs aux droits d'auteur et aux droits voisins se sont encore accentuées en 2012. Il s'écoule à chaque fois plusieurs mois entre la décision de la Commission arbitrale fédérale (CAF) et la remise de la décision motivée. Le Tribunal administratif fédéral octroie régulièrement l'effet suspensif aux recours contre les tarifs. Les procédures de recours s'étirent ensuite souvent sur plusieurs années. Actuellement, un groupe de travail tente d'élaborer des propositions afin d'accélérer la procédure. Toutefois, aucune percée n'a eu lieu pour le moment. Compte tenu de la situation insatisfaisante pour les titulaires de droits, les sociétés de gestion se voient contraintes de proposer pour les tarifs les durées de validité les plus longues possible afin d'éviter qu'un tarif n'entre en vigueur qu'au moment où sa validité a déjà expiré. Ainsi, le tarif commun 4e 2010-2011 pour les smartphones n'est toujours pas entré en vigueur, un an après son expiration. De même, il convient de mener des négociations concernant le nouveau tarif commun S alors que son prédécesseur pour 2010 n'est toujours pas entré en vigueur.

Tarif A radio

Utilisation de phonogrammes disponibles dans le commerce par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la radio et utilisations y afférentes

L'amélioration du système de déclaration était au cœur des négociations pour un nouveau tarif A radio 2013-2016. Les parties ont pu se rapprocher sur de nombreux points, mais il restait des divergences concernant la déclaration des identificateurs et les sanctions pour déclarations incomplètes. Les parties n'ont pas réussi à s'entendre non plus pour ce qui est de la protection du répertoire étatsunien après l'entrée en vigueur du traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. Dans sa décision du 29 octobre 2012, la Commission arbitrale fédérale (CAF) a biffé les possibilités de sanctions élargies proposées par SWISSPERFORM en cas de non-déclaration du code ISRC (International Standard Recording Code). Au surplus, la CAF a refusé une appréciation juridique de la protection du répertoire étatsunien, enjoignant à SWISSPERFORM de clarifier les questions de droit correspondantes par la voie civile.

Tarif A télévision

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes disponibles dans le commerce par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la télévision et utilisations y afférentes

Par sa décision du 20 août 2012, le Tribunal fédéral a approuvé le tarif 2010-2012 soumis par SWISSPERFORM. Toutefois, les parties ne sont pas encore d'accord sur la manière dont le tarif doit être appliqué pour le passé. Mais ce qui est clair, c'est que les artistes interprètes recevront des redevances supplémentaires pour les années d'utilisation 2010-2012 pour la diffusion de films qui sont déjà disponibles en DVD ou de toute autre manière pour le grand public. SWISSPERFORM mettra tout en œuvre afin de répartir ces montants en sus dans les plus brefs délais.

TC S et tarif complémentaire au TC S

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes à des fins de diffusion par des émetteurs privés de programmes de radio et de télévision et utilisations afférentes à la diffusion

La proposition de SWISSPERFORM portant sur une hausse des redevances dues par les diffuseurs privés financés par la publicité dans le TC S 2011-2013 avait été rejetée par la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 4 novembre 2010. SWISSPERFORM a recouru contre cette décision devant le Tribunal administratif fédéral. La procédure est toujours pendante. On peut s'attendre à une décision du Tribunal administratif fédéral en 2013. Des négociations ont déjà été entamées fin 2012 pour un nouveau TC S valable à partir du 1er janvier 2014.

TC 3a complémentaire

Redevance pour la réception d'émissions et l'exécution de phonogrammes et vidéogrammes sans caractère de manifestation dans des chambres

Il n'est toujours pas clairement établi dans quelle mesure le TC 3a s'applique également aux chambres des hôtels, hôpitaux et appartements de vacances. La Commission arbitrale fédérale (CAF) avait certes donné une réponse positive à cette question de droit, mais rejeté le tarif en 2010 pour d'autres raisons. Là-dessus, l'autorité de surveillance a interdit l'encaissement de redevances pour les chambres, par décision du 7 juin 2011. Les sociétés de gestion ont alors fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral, mais celui-ci l'a rejeté et un autre recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral n'a pas non plus abouti. Par conséquent, les sociétés de gestion ont proposé, sous l'appellation de tarif complémentaire au TC 3a, un tarif distinct pour les chambres dans les hôtels et les hôpitaux ainsi que dans les appartements de vacances loués à titre commercial. Pour les chambres d'hôtel, les sociétés de gestion ont proposé un tarif en fonction des recettes, se fondant sur le fait que, d'après le système usuel de classification hôtelière, une partie du prix de la chambre pouvait être imputée à la possibilité de réception de la radio et de la télévision. La Commission arbitrale fédérale a toutefois refusé d'approuver le tarif qui lui était soumis et a enjoint aux sociétés de gestion de présenter un nouveau tarif, calqué sur le TC 3a, qu'elle a approuvé le 30 novembre 2012. Les associations hôtelières ont alors recouru auprès du Tribunal administratif fédéral qui, par décision du 24 janvier 2013, a octroyé l'effet suspensif. Le TC 3a complémentaire n'engendrera par conséquent aucune recette prochainement.

TC 3c

Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing)

Le tarif valable pour les années 2011 à 2014 est provisoirement en vigueur. Le Tribunal administratif fédéral a rejeté le 29 mai 2012 un recours interjeté par la SSR et l'UEFA. Par la suite, l'UEFA (sans la SSR) a attaqué la décision devant le Tribunal fédéral. Le jugement est toujours attendu, mais le tarif peut continuer à être appliqué.

TC 4 (tarif regroupant les anciens TC 4a-c)

Redevance sur les supports vierges

En réaction aux critiques récurrentes des utilisateurs se plaignant de la « jungle » régnant en matière de tarifs pour la copie privée, les sociétés de gestion ont présenté un nouveau TC 4 qui regroupe les anciens TC 4a (redevance sur les cassettes vierges), 4b (redevance sur les CD-R/RW data) et 4c (redevance sur les

DVD enregistrables). Ce tarif consolidé doit s'appliquer à partir du 1er janvier 2014. D'autres séances de négociations sont prévues pour le premier semestre 2013.

TC 4d

Redevance sur les supports de mémoire numériques comme les cartes mémoire ou les disques durs dans les appareils enregistreurs audio et vidéo

Parallèlement aux tarifs pour les supports classiques (TC 4a-c), on peut aussi envisager de réunir les TC 4d, 4e (smartphones) et 4f (tablettes) afin de constituer un tarif consolidé pour les supports multifonctions. Mais pour 2014, les sociétés de gestion prévoient encore dans tous les cas un TC 4d séparé et sont d'avis qu'un regroupement ne sera possible que lorsque toutes les questions de droit auront été clarifiées dans les procédures encore pendantes concernant le TC 4e. Les associations d'utilisateurs ont laissé entrevoir qu'elles disposeraient de données du marché actualisées pour les prochaines séances de négociations en 2013.

TC 4e

Redevance sur les mémoires numériques dans les téléphones mobiles

Les associations d'utilisateurs ont fait recours contre les décisions de la Commission arbitrale fédérale (CAF) concernant l'approbation des TC 4e 2010-2012 et 2013-2014. Le Tribunal administratif fédéral a octroyé l'effet suspensif dans les deux cas, si bien que les auteurs et titulaires de droits voisins restent toujours privés de rémunération pour la copie privée sur smartphone. C'est d'autant plus fâcheux que c'est avec ce type d'appareil qu'est réalisée la très grande majorité des copies privées, étant donné que les smartphones remplacent de plus en plus les lecteurs mp3 régis par le TC 4d.

TC 4f

Redevance sur les mémoires dans les tablettes

Le TC 4f va désormais prendre en compte les copies privées sur tablettes numériques. Suite à d'âpres négociations avec les fournisseurs d'appareils et les consommateurs, les sociétés de gestion sont parvenues à un accord en novembre 2012 pour un nouveau tarif qui entrera en vigueur le 1er juillet 2013. Ce tarif prévoit un barème dégressif pour les droits voisins, oscillant entre 3,6 et 2,4 centimes par Go d'unité de mémoire.

TC 10

Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Les utilisateurs du TC 10 sont des bibliothèques qui reproduisent des exemplaires d'œuvres afin de les rendre accessibles à des personnes atteintes de déficiences sensorielles (p. ex. rajout de sous-titres à un film) et les prêtent. Les sociétés de gestion ont pu convenir d'un nouveau tarif avec les associations d'utilisateurs. Comme rien n'indiquait une hausse de l'utilisation, les indemnités sont restées les mêmes que dans le tarif précédent. Le seul changement, introduit à la demande des associations d'utilisateurs, porte sur une nouvelle forme d'utilisation qui a été ajoutée au modèle de bibliothèque traditionnel. Celle-ci permet de réaliser plusieurs copies numériques et de pouvoir les prêter simultanément à différents clients (en particulier via la transmission de données en ligne). Le TC 10 a été approuvé le 24 septembre 2012 par la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour une durée de validité allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

TC 12

Redevance pour la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de vPVR (virtual Personal Video Recorder)

Dans les négociations sur un nouveau TC 12, c'est avant tout l'intégration de la télévision de rattrapage ou catch-up TV (possibilité de regarder des émissions télévisées en différé) qui était contestée. Contrairement à ce qui se passe pour une copie traditionnelle dans l'unité de mémoire d'un set-top-box ou dans la mémoire centrale du fournisseur de service, l'ordre d'enregistrement pour un ou plusieurs programmes est donné simultanément dans le cas de la télévision de rattrapage. De l'avis de certains titulaires de droits, cette possibilité sort du cadre de l'exception prévue à l'art. 19, al. 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), qui concerne une copie réalisée ou autorisée par un tiers pour un privé. Dans leur proposition pour un nouveau TC 12, les sociétés de gestion ont donc exclu expressément la télévision de rattrapage du champ d'application de ce tarif. Les utilisateurs s'y sont opposés avec succès auprès de la Commission arbitrale fédérale (CAF). Lors de la procédure orale du 30 novembre 2012, celle-ci a menacé de rejeter le tarif si aucun accord n'était trouvé avec les utilisateurs concernant une proposition modifiée qui englobe la télévision de rattrapage. Après d'âpres négociations, on a trouvé un compromis qui a été accepté par la CAF le 17 décembre 2012. Le nouveau TC 12 prévoit pour la télévision de rattrapage de nouvelles indemnités échelonnées en fonction des possibilités de commande et de la durée de conservation des enregistrements. Ces redevances pour les droits d'auteur et les droits voisins vont de CHF 1.10 (durée de conservation maximale de 30 heures, possibilités de commande limitées) à 1.50 (durée de conservation maximale de 7 jours, sans limitation des possibilités de commande). Le tarif n'est pas encore entré en vigueur.

TC E

Projections de films

Les négociations portant sur un nouveau TC E valable à partir du 1er janvier 2014 ont été entamées fin 2012. Les sociétés de gestion ont l'intention d'intégrer le TC T (projections de films et autres vidéogrammes – sauf cinémas) dans le TC E. Les discussions se poursuivent en 2013.

TC H

Exécutions musicales pour manifestations dansantes et récréatives dans l'industrie hôtelière

La réalisation de l'étude mandatée début 2012, à la demande des utilisateurs, afin d'éclairer la motivation des noctambules et des clubbers en Suisse a pris du retard. Les parties ont donc convenu de prolonger le tarif d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2013. Les utilisateurs espèrent que cette enquête leur fournira des indices les aidant à fixer le montant de l'indemnité tarifaire pour les manifestations dansantes. L'étude est arrivée à son terme peu avant l'expiration du délai rédactionnel. Ses résultats seront discutés dans le cadre des prochaines négociations.

TC L

Cours de danse, de gymnastique et de ballet

A l'occasion des négociations tarifaires, SWISSPERFORM a fait savoir qu'elle aspirait à une nouvelle structure pour le TC L, fondée sur différentes catégories d'utilisateurs. De ce fait, le TC L sous sa forme actuelle ne doit plus rester en vigueur que pour une durée limitée. Pendant ce temps, il convient de recueillir les données relatives aux utilisateurs nécessaires à une subdivision en catégories. Les parties ont finalement

convenu d'un tarif avec un barème légèrement revu à la hausse et une durée de validité de trois ans (2013-2015). Il a été approuvé par la Commission arbitrale fédérale (CAF) par décision du 2 octobre 2012.

TC Y

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes par les radios et télévisions à péage

Le TC Y approuvé par la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 10 décembre 2012 prévoit des redevances plus élevées pour les chaînes de télévision qui diffusent des vidéos musicales pendant plus des deux tiers du temps. Les redevances de ces diffuseurs seront relevées par étapes à partir de 2013 et sur une durée de trois ans pour atteindre le taux normal maximal équivalant à 3% des recettes liées aux abonnements. La décision d'approbation du tarif n'est pas encore entrée en force.

TC Z

Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques

Depuis qu'un utilisateur a fait recours contre la décision d'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 13 décembre 2010, la procédure a été pendante devant le Tribunal administratif fédéral durant plus d'une année. La décision sur recours a été rendue le 13 février 2013. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé le modèle et le montant des redevances. Le recours n'a été admis que sur un point : le tarif doit être complété par une réduction équitable de la redevance ou par une possibilité individuelle de négociation dans le cas de l'utilisation de musique gérée par les compositeurs eux-mêmes, qui n'ont pas cédé leurs droits exclusifs à SUISA. Le changement demandé n'entraîne absolument aucune conséquence pour SWISSPERFORM.

Les tarifs communs suivants, dont la validité expirait fin 2012, ont été prolongés sans modifications substantielles du contenu :

TC C Eglises et autres communautés religieuses jusqu'à fin 2017

TC T Projection de vidéogrammes, télékiosque, Audiotex jusqu'à fin 2013

De nouvelles négociations ont lieu courant 2013 concernant les tarifs qui arrivent à échéance fin 2013.

Recettes tarifaires

Les recettes tarifaires brutes ont atteint quelque CHF 43,9 millions en 2012. Le résultat record de l'année 2011 a donc été dépassé de 5,5%.

Pour la première fois de son histoire, SWISSPERFORM a pu générer en 2012 des recettes de plus de CHF 43 millions en faveur des ayants droit. Ce résultat est d'autant plus réjouissant que le contexte reste difficile pour SWISSPERFORM et pour les ayants droit. En effet, Internet prend le relais des utilisations traditionnelles sans pour autant remplacer leurs recettes. De plus, des négociations de longue haleine et la possibilité de soumettre les décisions de la Commission arbitrale fédérale (CAF) à deux instances judiciaires (Tribunal administratif fédéral et Tribunal fédéral) retardent l'entrée en vigueur de certains tarifs.

Mais l'année 2012 a aussi apporté quelques nouvelles positives en matière tarifaire. Ainsi, les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs ont enfin réussi à s'entendre, comme indiqué ci-dessus, sur un nouveau TC 4f (redevance sur les mémoires dans les tablettes). Les premières recettes seront perçues en 2013.

En outre, SWISSPERFORM a pu conclure avec la SSR, suite à la décision d'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) susmentionnée, datant du 29 octobre 2012, un accord concernant les redevances à recouvrer en lien avec le tarif A radio. Il en est résulté un versement complémentaire de CHF 730'790.40 pour des utilisations entre 2009 et 2011 par la SSR. Un accord a également été conclu pour un versement complémentaire d'un montant de CHF 847'396.85 pour des utilisations dans le domaine des fenêtres publicitaires en Allemagne et en Autriche pour les années 2010 à 2012.

L'évolution financière relative aux différents droits peut se résumer de la manière suivante :

Droits de retransmission : les droits de retransmission ont évolué de façon extrêmement positive, ce qui est dû en particulier à une hausse de 8,4% pour le TC 1 (qui a passé de CHF 19,3 à 20,9 millions).

Droits d'exécution : les recettes en provenance des droits d'exécution ont enregistré un recul de quelque CHF 600'000.- (ou 8%), passant à CHF 7,7 millions. Les produits sont néanmoins toujours supérieurs de CHF 500'000.- à ceux de 2010. Le recul était prévisible, étant dû essentiellement à une « bulle » de recettes en 2011 pour le TC 3a (réception d'émissions de radio et de télévision à titre non privé). C'est la société Billag qui encaisse les redevances de droits d'auteur et de droits voisins en provenance de ce tarif pour les sociétés de gestion. La bulle est apparue suite à un changement dans le système de facturation de Billag (passage d'une facture trimestrielle à annuelle).

Redevance sur les supports vierges : les tarifs sur les supports vierges sont toujours en perte de vitesse. Les redevances issues de l'utilisation de supports vierges des TC 4a-4d (cassettes, CD-R, DVD, mémoires intégrées dans des appareils enregistreurs) ont enregistré un recul de 23%, s'abaissant à CHF 2 millions. On constate en revanche une hausse réjouissante de 35,7% pour le TC 12 (Redevance pour la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de vPVR [virtual Personal Video Recorder]).

Droits de diffusion : les recettes en matière de droits de diffusion ont augmenté de 15,8% (passant de CHF 9,2 à 10,7 millions). La hausse est due en particulier aux versements complémentaires en provenance du tarif A radio et des fenêtres publicitaires ainsi qu'aux revenus du TC Y et du TC S.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

CHF

Tarif	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Droits de retransmission							
	14'084'894.00	17'159'549.20	17'565'120.65	18'027'585.76	18'476'474.42	19'335'356.99	20'958'456.12
Droits d'exécution							
	3'774'856.00	3'969'296.12	5'179'830.20	5'745'518.38	7'214'707.06	8'326'138.24	7'708'836.25
Redevance sur les supports vierges							
	4'522'906.00	4'175'878.95	8'527'803.57	7'709'164.39	4'858'825.31	4'544'361.16	4'358'284.04
Droit de location, de prêt							
	312'322.00	317'440.91	277'163.63	225'575.87	214'401.84	162'735.17	154'969.37
Droits de diffusion							
	8'651'051.75	8'367'844.30	8'901'663.34	9'370'399.98	9'854'573.00	9'246'391.12	10'708'977.90
Œuvres orphelines							300.00
Total							
	31'346'029.75	33'990'009.48	40'451'581.39	41'078'244.38	40'618'981.63	41'614'982.68	43'889'823.68

Recettes tarifaires brutes 2012, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif
TC 1	SUISSIMAGE	Retransmission de programmes dans les réseaux câblés Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés
TC 2a	SUISSIMAGE	Retransmission à l'aide de réémetteurs
TC 2b	SUISSIMAGE	Retransmission via des réseaux IP
TC 3a	SUISA	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes Réception publique TV base et supplément
TC 3b	SUISA	Musique de fond dans les véhicules Musique de fond dans les avions/vidéogrammes
TC 4a	SUISA	Copie privée, supports vierges/audio Copie privée, supports vierges/vidéo
TC 4b	SUISA	Copie privée, CD-R
TC 4c	SUISA	Copie privée, DVD
TC 4d	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques audio Copie privée, enregistreurs numériques vidéo
TC 5	SUISA	Location de phonogrammes Location de vidéogrammes
TC 6	PROLITTERIS	Location de phonogrammes dans les bibliothèques Location de vidéogrammes dans les bibliothèques
TC 7	SUISSIMAGE	Utilisation scolaire / audio Utilisation scolaire / vidéo
TC 9	PROLITTERIS	Utilisation au sein d'entreprises
TC 12	SUISSIMAGE	Set-top-boxes
TC 13	SWISSPERFORM	Utilisation de droits orphelins
A radio	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes
A TV	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes et vidéogrammes
TC S radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par des radios privées
TC S TV	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des télévisions privées Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses
TC Y	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les radios et télévisions à péage
TC C	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises
TC E	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas
TC H	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière
TC Hb	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues
TC L	SUISA	Cours de danse et ballet
TC Ma	SUISA	Juke-boxes
TC T	SUISA	Projections payantes/télékiosque/Audiotex
TC Z	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques

Total

	2012	Année précédente
	CHF	CHF
	20'307'491.71	18'725'687.41
	74'973.01	72'590.17
	77'774.37	84'424.17
	573'190.04	525'245.41
	4'382'471.35	4'846'854.70
	1'499'269.16	1'658'999.01
	64'604.21	56'859.76
	13'030.90	9'133.78
	22'141.44	32'819.43
	50'869.05	78'543.77
	260'598.27	353'889.42
	837'979.21	976'796.68
	682'261.57	1'052'964.51
	245'513.71	238'556.11
	209.57	603.73
	87'847.92	93'920.63
	9'256.80	9'392.91
	57'655.08	58'817.90
	20'284.78	19'812.13
	405'695.46	396'242.41
	237'064.21	219'315.63
	1'595'876.34	1'175'421.07
	300.00	
	6'130'790.40	5'940'000.00
	900'000.00	900'000.00
	2'250'696.37	2'081'449.74
	200'146.78	119'127.57
	847'396.85	
	304'974.49	133'223.64
	24'181.50	24'023.03
	50'854.53	55'383.58
	879'069.85	812'453.79
	249'299.86	283'728.06
	36'646.59	27'801.53
	318'316.04	349'468.14
	139'006.93	144'079.32
	24'480.51	25'518.20
	20'868.12	21'778.71
	6'736.69	10'056.63
	43'889'823.67	41'614'982.68

4. Répartition

Ventilation

La loi sur le droit d'auteur (LDA) oblige les sociétés de gestion suisses à collaborer en matière tarifaire. Ainsi, les sociétés doivent élaborer des tarifs communs (« TC ») et désigner l'une d'entre elles comme organe d'encaissement dans la mesure où un domaine d'utilisation touche des répertoires communs. Par conséquent, les sociétés doivent aussi s'entendre sur la manière dont les recettes provenant des tarifs communs seront réparties. Cette répartition s'effectue après déduction des frais d'encaissement spécifiques de la société désignée à cet effet. Elle est convenue entre les sociétés concernées sur la base d'enquêtes qui donnent des renseignements sur l'étendue de l'utilisation des différents répertoires.

Les parts provenant des tarifs communs et les recettes issues des tarifs propres à SWISSPERFORM (tarif A TV et tarif A radio) forment ensemble les recettes tarifaires brutes de SWISSPERFORM. On déduit de ce montant 10% à des fins culturelles et sociales conformément aux dotations décidées par l'assemblée des délégués.

S'ensuit alors la ventilation, autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Ici aussi, le critère déterminant est la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour divers types d'utilisation. On n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais on se met d'accord sur des réglementations spécifiques pour les différents tarifs. Ce sont les présidents des cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont explicités dans l'annexe E du règlement de répartition.

On sépare dans un premier temps les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une « Ventilation 1 ». Les frais administratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3% de leur part.

Dans le cadre d'une « Ventilation 2 », les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes, de phonogrammes et de l'audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Décisions relatives à la ventilation

En 2011, les présidents des groupes d'experts des interprètes et des producteurs avaient pris différentes décisions concernant la ventilation (cf. rapport annuel 2011). La modification suivante a été introduite en 2012 : après l'entrée en force de la décision d'approbation du TC 12 (set-top-boxes), c'est la totalité des recettes provenant de ce tarif qui a pu être répartie l'an passé, et non pas seulement 50% des fonds encaissés, comme prévu initialement.

La ventilation décidée en 2011 est valable jusqu'à l'année d'encaissement 2012 incluse. Les présidents des groupes d'experts conviendront d'éventuels changements en 2013. Cela s'applique aussi bien aux nouveaux tarifs (en particulier le TC 4f) qu'au tarif A TV pour lequel aucune décision n'a été prise, étant donné qu'il n'est pas encore entré en vigueur.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

SWISSPERFORM effectue elle-même la répartition des redevances provenant de l'utilisation de phonogrammes disponibles dans le commerce. Cette répartition se fonde sur l'utilisation des enregistrements sonores par les émetteurs pris en compte.

Le développement de DIST-IT, le système de répartition mis au point en collaboration avec le département informatique de SWISSPERFORM et utilisé pour la première fois lors de la répartition de l'automne 2011, s'est poursuivi en 2012 et le système a été mis en œuvre pour les deux répartitions de l'année 2012 (répartition complémentaire en mai et répartition principale en novembre).

Comme expliqué ailleurs dans le présent rapport annuel, le contrat de non-échange conclu avec la société allemande GVL a été remplacé par un contrat de réciprocité. Vu que l'on utilise plus de musique allemande en Suisse que de musique suisse en Allemagne, les créateurs de musique suisses ont profité par le passé du fait que les fonds dévolus à des artistes allemands restaient en Suisse et qu'ils étaient versés aux membres de SWISSPERFORM sous la forme d'un supplément. Suite au changement de contrat, la répartition rend désormais compte des utilisations effectives avec plus de précision, mais elle réduit du moins partiellement l'avantage dont bénéficiaient les membres de SWISSPERFORM. Le volume de la documentation livrée par la société GVL a entraîné une baisse moyenne des redevances de 18,5% pour les membres de SWISSPERFORM. Dans la catégorie de musique classique, on a enregistré un recul massif d'environ 40%, qui s'explique d'une part par le très grand nombre de productions allemandes qui sont diffusées en Suisse et, d'autre part, par le fait que ces enregistrements sont bien documentés chez SWISSPERFORM. Dans le domaine rock/pop en revanche, on n'a pour ainsi dire pas remarqué de changement. Mais les redevances pourraient baisser également dans ce secteur dès le moment où GVL sera en mesure de fournir à SWISSPERFORM des données mieux documentées.

La répartition des redevances issues de l'utilisation de phonogrammes non commerciaux, telle la retransmission de concerts ou les productions en studio des organismes de diffusion, est réalisée par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM, conformément au règlement de répartition. C'est début décembre 2012 que la SIG a envoyé les décomptes relatifs à la répartition pour l'année 2011 ainsi qu'aux répartitions complémentaires 2006 et 2007.

Hit-parade des diffusions – répartition principale

Les tableaux ci-après indiquent les enregistrements les plus diffusés de chaque catégorie pour la répartition principale 2011 de SWISSPERFORM, réalisée en automne 2012. C'est le titre « Set Fire To The Rain » d'Adele qui a été le plus diffusé sur les émetteurs pris en compte, avec plus de 300 heures en tout. Avec « Set Fire To The Rain » et « Rolling In The Deep », Adele est simultanément l'interprète la plus diffusée.

Cat. 1 - Top 10

Emetteurs pris en compte :

SR DRS 1, RSR 1 (Première), RSI 1 (Rete 1), Musikwelle 531, Option Musique, Radio Rumantsch

	Playtime (sec.)	titre	interprète / groupe
1	90537	Hymne national	Fanfare d'armée suisse 
2	90026	Set Fire To The Rain	Adele
3	56711	I'll Be Your Man	James Blunt
4	51975	Dance With Me	G-Sax 
5	51339	Up In The Sky	77 Bombay Street 
6	49554	Riviera Life	Caro Emerald
7	47925	The Lazy Song	Bruno Mars
8	46847	Le long de la route	Zaz
9	45559	A Whiter Shade Of Pale	Procol Harum
10	45526	Rolling In The Deep	Adele

Cat. 2 - Top 10

Emetteurs pris en compte :

SR DRS 2, RSR 2 (Espace 2), RSI 2 (Rete 2), Swiss Classic, Swiss Jazz, Notturmo

	Playtime (sec.)	titre	auteur	interprète / orchestre
1	96723	Symphonie N°1 en sol mineur	Christoph Ernst Friedrich Weyse	Royal Danish Orchestra / chef d'orchestre: Michael Schoenwandt
2	94281	Symphonie N°3 en mi bémol majeur, Op. 55, « Eroica »	Ludwig van Beethoven	Nicolaus Esterhazy Sinfonia / chef d'orchestre: Béla Drahos
3	84042	Concerto pour violon et orchestre N°2 en ré majeur, K211	Wolfgang Amadeus Mozart	Philharmonia Orchestra / Soliste: Anne-Sophie Mutter / chef d'orchestre: Riccardo Muti
4	84041	Concerto pour violon en ré majeur, Op. 61	Ludwig van Beethoven	Chicago Symphony Orchestra / Soliste: Pinchas Zukerman / chef d'orchestre: Daniel Barenboim
5	83340	Symphonie en do majeur	Antonio Rosetti	Stuttgarter Kammerorchester / chef d'orchestre: Johannes Moesus
6	76866	Symphonie N°48 en do majeur, « Maria Theresia »	Joseph Haydn	Philharmonia Hungarica / chef d'orchestre: Antal Doráti
7	75625	Symphonie N°96 en ré majeur, « Le Miracle »	Joseph Haydn	Orchestre de Chambre de Lausanne / chef d'orchestre: Jesús López-Cobos 
8	71774	Concerto pour clarinette N°1 en si bémol majeur	Ignaz Pleyel	Südwestdeutsches Kammerorchester Pforzheim / Soliste: Dieter Klöcker / chef d'orchestre: Sebastian Tewinkel
9	69601	Symphonie en do majeur	Richard Wagner	Norwegian Radio Orchestra / chef d'orchestre: Ari Rasilainen
10	68900	Symphonie N°33 en si bémol majeur, K319	Wolfgang Amadeus Mozart	Wiener Philharmoniker / chef d'orchestre: James Levine

**Adele**

Photo : Mari Sari

Cat. 3 - Top 10

Emetteurs pris en compte :

SR DRS 3, RSR 3 (Couleur 3), RSI 3 (Rete 3), Virus, Swiss Pop

	Playtime (sec.)	titre	interprète / groupe
1	135513	Rolling In The Deep	Adele
2	120180	The Wolf	Alvin Zealot 
3	112368	The Adventure Of Rain Dance Maggie	Red Hot Chili Peppers
4	110048	Number One Kid (Electric Blanket Edit)	Filewile 
5	108114	Every Teardrop Is A Waterfall	Coldplay
6	105696	In The Back Of My Ship (Feat. Dop)	Nôze
7	104668	Plage	Crystal Fighters
8	103029	Pumped Up Kicks	Foster The People
9	103003	Set Fire To The Rain	Adele
10	100530	Überlin	R.E.M.

Cat. 4 - Top 10

Emetteurs pris en compte :

Radio 24, Radio Argovia, Radio BeO, Radio Central, Radio Chablais, Radio Fribourg, Radio Sunshine, Radio Pilatus, Radio Energy Zürich, Radio ZÜRisee

	Playtime (sec.)	titre	interprète / groupe
1	897505	Set Fire To The Rain	Adele
2	843938	Rolling In The Deep	Adele
3	820860	Good Life	OneRepublic
4	733591	Price Tag	Jessie J
5	691774	The Lazy Song	Bruno Mars
6	689689	Grenade	Bruno Mars
7	658536	Stay	Hurts
8	642498	You And Me In My Pocket	Milow
9	640435	F***in' Perfect	Pink
10	628153	Last Friday Night (T.G.I.F.)	Katy Perry

Interprètes de l'audiovisuel

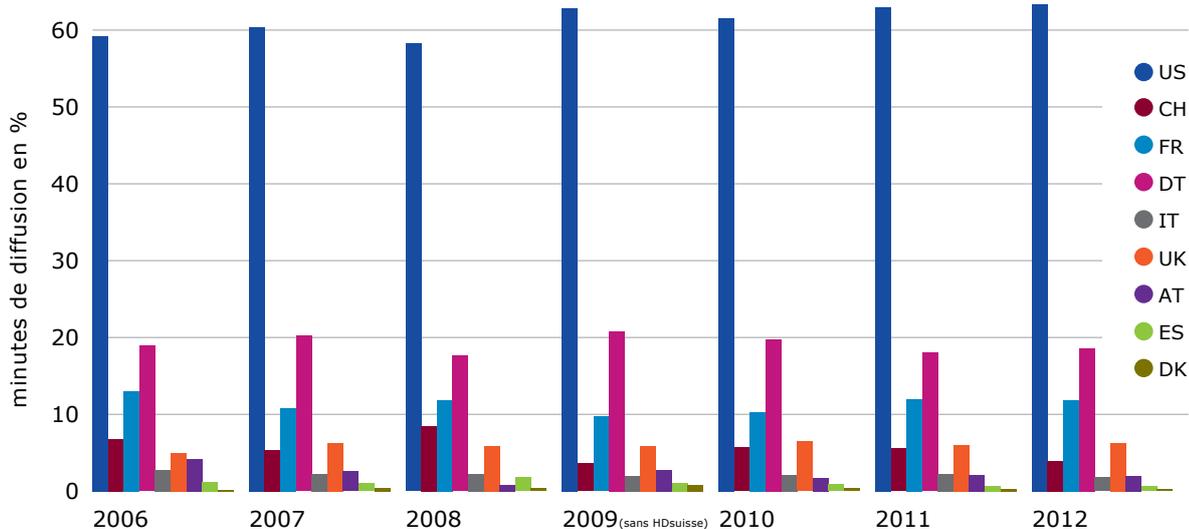
Les redevances issues de l'utilisation de films de fiction et de téléfilms sont réparties entre les acteurs impliqués en étroite collaboration avec SUISSIMAGE, par l'intermédiaire de sa banque de données des œuvres et des utilisations. SWISSPERFORM complète les informations relatives à ses membres dans la banque de données des œuvres de SUISSIMAGE. Pour qu'un interprète puisse prendre part à la répartition, sa participation doit être documentée jusqu'à fin février de la deuxième année civile suivant l'année d'utilisation en question. Le versement des redevances pour l'année de diffusion 2010 et le décompte complémentaire pour 2006 ont été réalisés en juillet 2012.

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la piste audio dans les œuvres audiovisuelles (prestations de speaker et musique de film) ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2011 et les répartitions complémentaires 2006 et 2007 ont eu lieu début décembre 2012.

Statistiques par pays de production

Depuis le passage à la répartition en fonction de l'utilisation pour les interprètes de l'audiovisuel (année d'utilisation 2004, année de versement 2006), les pourcentages de minutes de diffusion d'œuvres de fiction en fonction du pays de production n'ont pour ainsi dire pas changé. Les œuvres du répertoire états-unien restent les plus utilisées avec plus de la moitié du total et le répertoire allemand vient en deuxième position avec tout juste 20%. Ces pourcentages élevés s'expliquent par le grand nombre de séries diffusées. En effet, ce ne sont pas les films de fiction qui se taillent la part du lion dans les statistiques, mais les feuilletons et les séries policières allemandes ainsi que les sitcoms, soaps et séries américaines. Les fluctuations du répertoire suisse reflètent ainsi exactement la diffusion des séries telles que « Lüthi et Blanc », « Tag und Nacht », « Les Pique-Meurons », « Paul & Virginie » et « Die Direktorin », qui ont été diffusées sur plusieurs chaînes, y compris HD suisse ultérieurement.

Statistiques des minutes de diffusion par pays de (co)production



années de versement 2006-2012 (chaînes : SF1, SF2, TSR1, TSR2, TSI/RSI LA1, TSI/RSI LA2, HDsuisse à partir de 2008)

Producteurs de phonogrammes

IFPI Suisse effectue la répartition des redevances entre les producteurs de phonogrammes sur mandat de SWISSPERFORM depuis 1996 déjà. Comme le prévoit le règlement de répartition, ce sont les chiffres d'affaires issus des phonogrammes vendus en Suisse qui sont déterminants pour la répartition.

IFPI Suisse a envoyé les décomptes individuels aux producteurs de phonogrammes ayants droit en août 2012.

SWISSPERFORM s'est adjoint les services de Sabine Jones, son ancienne directrice, pour diriger le projet relatif au passage prévu d'une répartition fondée sur le chiffre d'affaires à un modèle fondé sur l'utilisation.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition en faveur des producteurs de l'audiovisuel se fait, elle aussi, en étroite collaboration avec SUISSIMAGE. Après l'enregistrement des producteurs de l'audiovisuel auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez SUISSIMAGE. Le versement aux ayants droit, suite à la répartition ordinaire des redevances pour l'année 2011, a été effectué par SWISSPERFORM en décembre 2012.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts des sociétés de radio et télévision (CRT) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM verse chaque année, jusqu'au 31 mars, un forfait à la CRT pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les redevances aux divers organismes suisses et étrangers. Les parts des radios et des télévisions suisses publiques et privées sont fixées par le biais de contrats entre la CRT, la SSR et les associations des radios privées d'une part ainsi qu'entre la CRT, la SSR et Telesuisse, l'association des télévisions privées, d'autre part.

5. Coopération nationale

Des représentants et représentantes des cinq sociétés de gestion suisses (SUISA, SUISSIMAGE, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) se rencontrent régulièrement dans le cadre du comité de coordination afin d'évoquer des préoccupations et objectifs communs.

Comme à l'accoutumée, le comité s'est consacré aux questions inhérentes aux négociations tarifaires communes, aux relations publiques et aux affaires publiques. En 2012, il s'est également intéressé à la collaboration entre les sociétés de gestion et l'autorité de surveillance, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Les débats portant sur les développements politiques dans le domaine du droit d'auteur et la collaboration avec d'autres organisations phares du milieu suisse des médias et de la culture au sein de l'Alliance contre le piratage sur Internet ont aussi figuré au rang de ses priorités.

ISAN Berne

Les trois sociétés de gestion SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA demeurent l'organisme responsable d'une agence régionale dépendant de l'Agence internationale ISAN auprès de laquelle on peut immatriculer des films qui se voient dotés d'un numéro d'identification unique. Ce numéro ISAN (International Standard Audiovisual Number) se réfère à toutes les versions et à tous les formats, ce qui simplifie l'exploitation d'un film à l'échelle mondiale. SUISSIMAGE se charge de l'activité opérationnelle d'ISAN Berne et Willi Egloff est membre du comité d'ISAN Berne. Tout comme les deux autres membres fondateurs, SWISSPERFORM a octroyé à ISAN Berne un prêt destiné au démarrage de l'exploitation. ISAN Berne avait immatriculé quelque 13'779 œuvres suisses jusqu'à fin 2012 (11'593 l'année précédente), dont 2'679 ayant uniquement la Suisse pour pays de production. On comptait en tout 753'921 ISAN actifs fin 2012 (725'000 l'année précédente), auxquels il convient d'ajouter 1963 ISAN in-Dev (pour œuvres en développement, pas encore activés) et 42'230 V-ISAN (pour les versions d'œuvres).

Des débats enflammés autour du droit d'auteur

Le droit d'auteur et les droits voisins occupent la scène politique comme jamais ils ne l'ont fait au cours des dernières décennies. Deux explications à cela : l'évolution numérique et la réponse au postulat Savary par le Conseil fédéral.

A l'occasion de la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur (LDA) en 2008, on a tenu compte de la requête des associations de consommateurs et l'on a renoncé à qualifier d'acte illégal le téléchargement d'œuvres et d'enregistrements, même à partir d'une plateforme de partage de fichiers. Simultanément, la mise à disposition (upload ou téléchargement montant) de musique et de films sur une telle plateforme restait toutefois interdite. Mais dans la pratique, des infractions étaient tolérées. De fait, une action en justice des auteurs, éditeurs, interprètes et producteurs contre le téléchargement montant illégal était et reste chose impossible dans la pratique. Et ce en particulier depuis l'arrêt du Tribunal fédéral du 8 septembre 2010 dans l'affaire Logistep dans laquelle la collecte d'adresses IP par des entreprises privées dans des réseaux P2P dans le but de les transmettre aux titulaires de droits d'auteur lésés a été qualifiée d'infraction au droit suisse de la protection des données, et donc interdite (ATF 136 II 508). Résultat de cette incurie : un piratage florissant sur Internet et des dégâts annuels se chiffrent en centaines de millions pour l'industrie de la création.

Forte de ce constat, la conseillère aux Etats Géraldine Savary a déposé en 2010 un postulat dans lequel elle demandait au Conseil fédéral de faire un rapport et d'examiner les mesures envisageables pour lutter contre le piratage. Le 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a rejeté le postulat. Dans sa réponse, il a déclaré que le cadre juridique existant était suffisant. A ses yeux, la loi offre suffisamment de possibilités pour parer de manière adéquate aux utilisations d'œuvres sur Internet. Le marché doit pouvoir s'autoréguler afin d'éviter que des structures dépassées ne puissent se maintenir artificiellement. Selon lui, l'industrie du divertissement dispose de compensations, par exemple sous la forme d'une hausse des prix des billets ou du merchandising.

Le point de vue du Conseil fédéral a provoqué l'ire de l'industrie de la création, entraînant la fondation, fin 2011, de l'Alliance contre le piratage sur Internet. Celle-ci regroupe les cinq sociétés de gestion ainsi qu'un grand nombre d'organisations phares du milieu suisse des médias et de la culture. L'Alliance a exigé du Conseil fédéral un état des lieux complet concernant la reconnaissance et la mise en œuvre des droits relatifs à l'utilisation des œuvres dans le monde numérique. La colère engendrée par la réponse du Conseil fédéral dans le milieu des créateurs de musique a par ailleurs donné naissance à l'association Acteurs de la scène musicale suisse. Des représentants de cette dernière ont exposé leurs griefs notamment au Parlement, déplorant la passivité du législateur et réclamant des mesures concrètes contre le piratage sur Internet. Une pression supplémentaire sur les responsables politiques est venue de l'étranger : la Commission du Congrès américain contre le piratage a publié un rapport dans lequel la Suisse figure sur une liste des pays sous surveillance, aux côtés notamment de la Chine, de la Russie, de l'Ukraine et de l'Italie. Le rapport juge que la protection de la propriété intellectuelle dans ces pays est insuffisante et critique, en rapport avec la Suisse, le fait que de nombreux hébergeurs de fichiers (p. ex. Uploaded ou Rapidshare), dont l'unique objectif est d'encourager la propagation d'offres illicites, y aient leur siège.

La critique massive de la passivité de la Confédération a fini par porter ses fruits. En août 2012, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a institué le groupe de travail AGUR12 chargé d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins. Celui-ci a pour mandat de mettre en lumière, d'ici à la fin de 2013, des possibilités d'adapter le droit d'auteur à l'état actuel de la technique. Il s'agit notamment d'identifier et d'éliminer des restrictions d'utilisation involontaires et des entraves non souhaitées à la concurrence tout en assurant une rémunération appropriée pour l'utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur, et de lutter contre le piratage. Il convient par ailleurs de procéder à une analyse approfondie des modalités de la gestion collective afin d'identifier des moyens permettant d'en accroître l'efficacité et d'en réduire les coûts.

Le groupe de travail se compose de trois représentants des utilisateurs, trois des consommateurs et trois de l'administration (de l'Office fédéral de la culture [OFC], de l'Office fédéral de la communication [OFCOM] et du Secrétariat d'Etat à l'économie [SECO]) auxquels viennent s'ajouter six représentants des créateurs culturels (Hans Läubli, Suisseculture ; Andreas Wegelin, SUISA ; Ernst Brem, SIG / SWISSPERFORM ; Nicole Pfister Fetz, Autrices et auteurs de Suisse ; Denis Rabaglia, SSA ; Johanna Lier, Suisseculture). C'est en octobre 2012 que la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a accueilli le groupe de travail pour sa première séance. Le groupe traitera un thème prioritaire à chacune de ses séances jusqu'à l'été 2013. Un rapport mettant en lumière les possibilités d'adapter le droit d'auteur doit être rendu fin 2013.

6. Coopération internationale

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM connaît deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restent dans le pays où elles ont été perçues. Elles servent à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

Compte rendu des contrats

Un nouveau contrat de réciprocité a été conclu avec la société GVL (Allemagne) durant l'exercice après son passage, en 2011, à un nouveau système de répartition fondé sur l'utilisation pour les interprètes de phonogrammes. Ce nouveau contrat A est valable rétroactivement à partir du 1er janvier 2011. Il a été convenu de répartir les redevances perçues en 2011 pour la première fois réciproquement en se fondant sur l'utilisation. SWISSPERFORM a viré à GVL la part dévolue aux interprètes allemands dans le cadre de sa répartition principale effectuée en automne 2012. En revanche, GVL s'est vu allouer par contrat un délai plus long pour virer la somme en faveur des titulaires de droits suisses. Mais conformément à cet accord, GVL est tenue d'effectuer le versement au plus tard jusqu'à fin 2013. Aucun paiement n'était parvenu de sa part à SWISSPERFORM peu avant l'expiration du délai rédactionnel.

Depuis que la société IMAIE (Italie) a fait faillite en 2009, la communication avec les liquidateurs reste difficile malgré l'intervention d'un avocat italien mandaté. Durant l'exercice, la société « IMAIE in Liquidazione » a néanmoins versé quelque CHF 20'000.- à SWISSPERFORM. Selon ses informations, il s'agissait de redevances en faveur de 26 interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel. Par la

suite, SWISSPERFORM a appris que les liquidateurs avaient transféré à des titulaires de droits italiens une partie au moins des redevances qu'IMAIE avait reçues de SWISSPERFORM dans les années 2003 à 2007. Il reste cependant toujours des fonds non répartis dans les caisses d'« IMAIE in Liquidazione ». La procédure de liquidation n'est donc pas encore achevée et SWISSPERFORM s'efforce, avec l'appui de l'avocat italien, de faire en sorte que les interprètes italiens reçoivent enfin les redevances qui leur reviennent. Par ailleurs, selon ses propres informations, la nouvelle société de gestion « Nuovo IMAIE » a recommencé à répartir des redevances entre des ayants droit nationaux et étrangers à partir de 2012. SWISSPERFORM n'a toutefois pas encore conclu de contrat de réciprocité avec la nouvelle société.

La société ADAMI n'a malheureusement pas rempli son contrat de réciprocité de manière satisfaisante, traitant en particulier les interprètes suisses de l'audiovisuel moins bien que ce qui avait été convenu par contrat. SWISSPERFORM est en pourparlers avec ADAMI afin d'arriver à nouveau à des échanges fonctionnant parfaitement.

Les recettes totales provenant de l'étranger sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, se montant à quelque CHF 0,2 million dans le domaine des interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel. Par contre, les versements à des sociétés sœurs étrangères en faveur d'interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel ont baissé, passant de quelque CHF 3,9 millions à CHF 3,2 millions.

Contrats de réciprocité pour les interprètes de phonogrammes au 31.12.2012

Allemagne	GVL	Contrat A
Autriche	LSG	Contrat A
Croatie	HUZIP	Contrat B
Danemark	GRAMEX Danemark	Contrat A
Espagne	AIE	Contrat A
Estonie	EEL	Contrat B
Etats-Unis	AARC (copie privée)	Contrat A
Finlande	GRAMEX Finlande	Contrat A
France	ADAMI	Contrat A
	SPEDIDAM	Contrat B
Grèce	APOLLON/DIONYSOS/ERATO	Contrat B
Hongrie	EJI	Contrat B
Irlande	RAAP	Contrat A
Italie	IMAIE (résilié, voir commentaire ci-dessus)	
Japon	CPRA-GEIDANKYO	Contrat B
Lituanie	AGATA	Contrat B
Malaisie	PRISM	Contrat B
Pays-Bas	SENA	Contrat A
Pologne	STOART (contrat suspendu)	
République tchèque	INTERGRAM	Contrat B
Roumanie	CREDIDAM	Contrat A
Royaume-Uni	PPL	Contrat A
Russie	ROUPI (autorisation examinée par les tribunaux russes)	
Slovaquie	SLOVGRAM	Contrat B
Suède	SAMI	Contrat A
Uruguay	SUDEI	Contrat B

Les utilisateurs ayant recouru jusqu'au Tribunal fédéral contre une décision de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) en rapport avec le tarif A TV, cela a entraîné l'incertitude concernant différents points de droit et trois contrats de réciprocité ont été résiliés par mesure de précaution fin 2010 – avec BECS (Royaume-Uni), FILMEX (Danemark) et VDFS (Autriche) – de même que le contrat de réciprocité avec GVL fin 2011. Finalement, le Tribunal fédéral a confirmé en août 2012 la décision susmentionnée de la CAF en faveur de SWISSPERFORM (cf. ci-dessus, chapitre 3, Encaissement et tarifs), si bien que les pourparlers ont repris avec BECS, GVL et VDFS. Les négociations devraient aussi reprendre bientôt avec FILMEX.

Peu avant l'expiration du délai rédactionnel, une convention a été soumise à la société VDFS dans le but de pouvoir remettre en vigueur le contrat de réciprocité d'origine tout en l'adaptant aux nouvelles exigences conformément au droit de l'UE. Le vide contractuel devrait pouvoir être évité avec une entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011.

Contrats de réciprocité pour les interprètes de l'audiovisuel au 31.12.2012

Allemagne	GVL (résilié, négociations en cours)	
Autriche	VDFS (résilié, projet de contrat soumis)	
Danemark	FILMEX (résilié, voir commentaire ci-dessus)	
Espagne	AISGE	Contrat A
Pays-Bas	NORMA	Contrat B
Royaume-Uni	BECS (résilié, négociations en cours)	

Collaboration avec des organisations internationales

AEPO-ARTIS (Association of European Performers' Organisations)

AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle possède ses propres bureaux à Bruxelles et défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers à l'occasion desquels il est possible de s'entretenir sur des développements récents au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Parmi les sujets abordés en 2012, citons la proposition de directive européenne sur la gestion collective des droits d'auteur, qui a été publiée en automne 2012, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en matière de communication au public ainsi que les efforts du médiateur institué par la Commission pour servir de lien entre les titulaires de droits et l'industrie dans la question des redevances pour la copie privée. A l'occasion de l'assemblée des membres du 3 décembre 2012, SWISSPERFORM a été élue une fois de plus au comité de cette organisation.

IPDA (International Performers' Database Association)

SWISSPERFORM était membre de l'association internationale IPDA chargée de la banque de données des interprètes. L'IPDA a toutefois été dissoute en tant qu'association durant l'exercice et intégrée dans l'association faîtière SCAPR. Les informations enregistrées dans la banque de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition entre les sociétés. L'IPDA regroupe 39 sociétés de gestion (37 l'année précédente). La banque de données IPD comptait en tout quelque 501'385 interprètes enregistrés à fin 2012. Le développement de l'IPD avec un nouveau fournisseur de logiciel, la phase de test qui a suivi et le transfert des données en provenance de l'ancienne banque de données ont été les principales préoccupations de l'année sous revue. Les membres de l'IPDA restent eux-mêmes responsables des données fournies à l'IPD. Seules les sociétés de gestion collaborant à l'IPD ont accès aux données codées via Internet.

Après le projet IPD4 achevé en 2012, SWISSPERFORM collabore maintenant activement au développement de la VRDB (Virtual Recording Database) qui, en sa qualité de plateforme d'échange internationale pour les enregistrements audio et les œuvres audiovisuelles, renforcera encore la coopération au plan international.

SCAPR (Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faîtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 37 sociétés affiliées à titre de membres ordinaires et 11 à titre de membres extraordinaires. Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Rights Administration Working Group » stimulent les échanges d'informations sur les sujets d'actualité dans les différents pays. Durant l'exercice, l'attention s'est portée en particulier sur l'application pratique des contrats de réciprocité. Le SCAPR fixe en outre des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres. SWISSPERFORM est un membre actif au sein des groupes de travail se consacrant à des questions techniques et juridiques.

Durant l'année sous revue, les organisations IPDA, VRDB et SCAPR se sont regroupées sous l'appellation SCAPR. La décision a été prise lors de l'assemblée générale du SCAPR en Slovaquie. A cette même occasion, Ralf Goller, en tant que responsable informatique de SWISSPERFORM, a été élu au conseil IT qui participe aux décisions stratégiques dans le domaine des projets informatiques du SCAPR.

Droits des producteurs étrangers*Producteurs de phonogrammes étrangers*

S'agissant de la production de phonogrammes, les ayants droit étrangers sont représentés par les distributeurs ou les preneurs de licence suisses. Aucun contrat de réciprocité n'est conclu tant que la répartition se fait en fonction des parts de marché, ce dont se charge IFPI Suisse sur mandat de SWISSPERFORM. En 2012, un groupe de travail a été institué en vue du passage à une répartition fondée sur l'utilisation. Il planche sur la mise en œuvre en collaboration avec le groupe d'experts des producteurs de phonogrammes (cf. ci-dessus chapitre 4, Répartition).

Producteurs de l'audiovisuel étrangers

La situation est différente pour l'exercice des droits des producteurs de l'audiovisuel étrangers. Leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par SUISSIMAGE.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées de leurs redevances de droits d'auteur. Les versements que SUISSIMAGE reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de l'audiovisuel suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. SUISSIMAGE transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été conclu durant l'année sous revue.

Contrats pour les producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2012

Allemagne	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	VAM
Canada	PACC
Espagne	EGEDA
Etats-Unis	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
France	PROCIREP
Hollande	SEKAM Video
Hongrie	FILMJUS, PRODJUST (mémorandum d'entente)
Pologne	SFP-ZAPA
République tchèque	FIPRO
Royaume-Uni	ComPact Collections
Slovaquie	SAPA (mémorandum d'entente)
Suède	FRF-Video
Suisse	AGICOA (représente des producteurs de films de divers pays)

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts des sociétés de radio et télévision (CRT), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. La CRT répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition.

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'art. 48, al. 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des fondations contrôle que les montants soient utilisés de façon appropriée.

En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.- sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. ci-dessus chapitre 1, Organes et activités).

Les 10% retenus en 2011 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions comme suit :

Domaine phonographique

Total	CHF 2'215'503.78, dont
35%	CHF 775'426.32 à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS
35%	CHF 775'426.32 à la Fondation des producteurs de phonogrammes
30%	CHF 664'651.14 à la Fondation suisse pour la radio et la culture

Domaine audiovisuel

total	CHF 1'945'994.47, dont	
80%	CHF 1'556'795.58 à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	
20%	CHF 389'198.89 à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :	
	Fondation suisse des artistes interprètes SIS	CHF 92'299.72
	Suisseculture Sociale	CHF 5'000.00
	Fondation Artes et Comoedia	CHF 97'299.71
	Fondation de prévoyance CAST	CHF 167'890.68
	Fondation de prévoyance film et audiovision fpa	CHF 26'708.78

Fondations de SWISSPERFORM

Les fondations et institutions présentées ci-après sont entièrement ou partiellement alimentées par des fonds de SWISSPERFORM. Il s'agit plus précisément d'une fondation culturelle des artistes interprètes (SIS), d'une autre des producteurs de phonogrammes (Fondation des producteurs de phonogrammes), d'une fondation des producteurs de l'audiovisuel (Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse) et d'une autre des organismes de diffusion (Fondation suisse pour la radio et la culture) et, enfin, de différentes institutions sociales (Suisseculture Sociale / Artes & Comoedia / CAST / fpa).

Fondation des producteurs de phonogrammes STIFTUNG PHONOPRODUZIERENDE

L'objectif de la fondation est d'encourager la culture dans le domaine de la production et de l'utilisation de phonogrammes.

Le soutien peut être accordé à des manifestations culturelles, des concours, des voyages, des productions ayant un lien durable avec la vie culturelle suisse, des projets culturels d'institutions, de la formation initiale ou continue dans le domaine de la production de phonogrammes et de leur utilisation quelle qu'elle soit, des mesures générales d'encouragement de la culture telles que l'établissement de hit-parades ainsi que la lutte contre les abus (piraterie). La Fondation peut encourager la culture ou l'économie culturelle aussi bien directement qu'indirectement.

Conseil de fondation

Peter Frei (président), Ralf Brachat, Marco Zanotta

Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse

Créée le 11 novembre 1996, la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse s'investit en faveur de la vie culturelle suisse en encourageant et en soutenant des productions et des projets dans le domaine audiovisuel.

La Fondation soutient des productions télévisées de producteurs suisses indépendants qui ont un lien durable avec la vie culturelle suisse, en particulier parce qu'elles recourent à des artistes interprètes suisses. Elle le fait par l'intermédiaire du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. (FPT). De 1998 à 2012, ce sont quelque CHF 16'700'000.- qui sont allés alimenter le FPT.

La Fondation encourage d'autres projets dans le domaine audiovisuel qui ont un lien avec la vie culturelle suisse. Elle a consacré plus de CHF 2'700'000.- à cet effet entre 1998 et 2012.

La Fondation peut collaborer avec des institutions privées et des organes publics poursuivant les mêmes buts et coordonne l'utilisation des ressources disponibles. Outre SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA versent également des contributions annuelles au Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.

Conseil de fondation

Rudolf Santschi (président), Charlotte Heinimann (vice-présidente), Willi Egloff, Johannes Steiger



Fondation suisse des artistes interprètes SIS

La Fondation suisse des artistes interprètes SIS a été fondée en 1988. Elle est régulièrement alimentée par des fonds de SWISSPERFORM depuis 1993.

La Fondation a pour but d'encourager les artistes interprètes au sens de l'art. 33 de la loi sur le droit d'auteur (LDA). Elle assume cette tâche par le biais des activités suivantes :

- Soutien financier d'artistes interprètes pour des prestations live et des tournées en Suisse et à l'étranger
- Soutien financier de symposiums et de formations continues dans le domaine de la santé pour les artistes interprètes
- Collaboration avec des organes directeurs, des syndicats et des institutions au plan national et international afin de prendre des mesures contre le chômage des artistes interprètes
- Conseil et assistance aux artistes interprètes se trouvant en situation de détresse ainsi qu'à leurs proches
- Prise de mesures pour éviter ou atténuer les conséquences d'accidents du travail et de maladies professionnelles en octroyant une protection juridique, en engageant des procès exemplaires, en soutenant des symposiums et la parution d'imprimés, et en établissant des expertises
- Soutien à la reconversion professionnelle des artistes interprètes qui ont dû renoncer à leur métier pour des raisons de santé

Conseil de fondation

Ronald Dangel (président), Hannes Steiger, Yvonne Burckhardt, Bruno Marty, Alexandra Egli, Cla F. Nett

Fondation suisse pour la radio et la culture FSRC/SRKS



La Fondation suisse pour la radio et la culture FSRC/SRKS à Berne encourage la création culturelle et radiophonique dans toutes les régions du pays et sert d'intermédiaire dans ce domaine, tant en ce qui concerne la radio privée que publique.

Elle soutient des émissions, des productions, des concours, des manifestations culturelles, des projets et des manifestations servant à la formation continue dans les métiers culturels de la radio. Elle peut également allouer des bourses de formation aux professions artistiques dans le domaine de la radio.

Conseil de fondation

Frederik Stucki (président), Giuseppe Clericetti (vice-président), Robert Ruckstuhl, Giulia Meier, Martin Muerner, Laurent Pavia, Thierry Savary, Nicole von Graffenried (directrice)



Suisseculture Sociale

L'association Suisseculture Sociale a été fondée en août 1999 pour gérer un fonds social. Alimenté par la Confédération, des organisations culturelles et d'autres donatrices et donateurs, le fonds vise à venir en aide à des acteurs culturels professionnels qui sont dans le besoin, socialement et économiquement. Les membres de Suisseculture Sociale sont des associations artistiques professionnelles, tous genres confondus.

Suisseculture Sociale s'engage par ailleurs pour améliorer constamment la sécurité sociale des acteurs culturels professionnels. Elle le fait en intervenant auprès des milieux politiques, mais aussi en mettant en réseau et en coordonnant les différentes organisations actives dans le domaine culturel.

Cet engagement a notamment débouché sur la création, le 1er mai 2009 par cinq institutions de prévoyance, du « Réseau Prévoyance Culture », dont le bureau de conseil est géré par Suisseculture Sociale. Les buts du Réseau sont les suivants : promouvoir la prévoyance professionnelle des acteurs culturels (en particulier les travailleurs intermittents et les indépendants), intégrer les associations culturelles dans le processus visant à améliorer la situation des acteurs culturels en matière de prévoyance, encourager les promoteurs culturels à prendre davantage leurs responsabilités dans le domaine de la prévoyance professionnelle des acteurs culturels, ou encore édicter des directives en faveur d'un encouragement de la culture socialement responsable.

Comité

Nicole Pfister Fetz (présidente), Claudia Galli, Regine Helbling, Csaba Kézer, Hans Läubli, Yolanda Schweri, Brigitte Zimmermann

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia



A l'origine, la Fondation Artes & Comoedia a été créée pour proposer une prévoyance professionnelle sur mesure pour le monde du spectacle. La Fondation s'est ouverte en 2008 à tous les professionnels actifs dans les domaines de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel. En 2009, Artes & Comoedia a fondé avec quatre autres institutions de prévoyance le « Réseau Prévoyance Culture » qui permet également aux indépendants, actifs dans ces secteurs, de se couvrir contre les risques de décès et d'invalidité et de se constituer une prévoyance vieillesse.

Conseil de fondation

Représentants des affiliés : Eric Lavanchy (coprésident), Dominique Catton, Yves Duchemin

Représentants des bénéficiaires : Anne Papilloud (coprésidente), Margarita Sanchez, Samy Benjamin



Charles Apothéloz-Stiftung
Berufliche Vorsorge für Kulturschaffende

Fondation Charles Apothéloz (CAST)

La Fondation Charles Apothéloz a été créée par la Fédération suisse des acteurs (SBKV) en 1984. A ce jour, les associations cofondatrices sont l'Association des créateurs du théâtre indépendant (ACT), l'Union suisse des artistes musiciens (USDAM), action swiss music, l'Association artistes – théâtres – promotion (atp) et Visarte, la Société des artistes visuels (Suisse).

La Fondation CAST permet aux créateurs culturels de se constituer une prévoyance vieillesse et de s'assurer contre les risques de décès et d'invalidité.

Les intermittents du spectacle et les indépendants issus du domaine des associations fondatrices peuvent s'assurer auprès de la Fondation CAST. Toutefois, des employeurs peuvent également s'y affilier et assurer leurs employés auprès de la CAST.

SWISSPERFORM soutient le fonds social de la Fondation CAST en lui allouant chaque année une contribution importante.

Président : Ernst Brem

Représentants des employés : Bruno Marty, Verena Ledergerber, Sabina Burri, Zineb Benkhelifa

Représentants des employeurs : Cla F. Nett, Claudia Galli, Stephan Roppel, Hannes Steiger

Représentants des intermittents : Marianne Weber, Werner Bachofen, Patric Ricklin

Fondation de prévoyance film et audiovision fpa



La Fondation de prévoyance fpa a été fondée en 1985 par des associations de la branche cinématographique. Elle compte aujourd'hui neuf associations fondatrices. La fpa offre une couverture de prévoyance dans le cadre du 2e pilier qui prend en considération les particularités de l'emploi dans le secteur audiovisuel. Ainsi, elle n'assure pas seulement les personnes qui ont un emploi fixe, mais également les intermittents et les indépendants.

Le secrétariat de la fpa est dirigé par le Syndicat suisse film et vidéo (ssfv). Axa Winterthur se charge de la gestion administrative conformément au contrat conclu avec la fpa.

La fpa en chiffres :

- personnes assurées : env. 1'400
- sociétés affiliées : env. 110
- état actuel du montant de l'épargne : env. CHF 45 millions

Membres du conseil de fondation (2010-2013)

Représentants des employeurs : Thomas Tribolet (vice-président), Karin Koch, Rita Kovacs, Elena Pedrazzoli, Jonas Raeber, Adriano Viganò

Représentants des employés : Brigitte Zimmermann (présidente), Daniel Brülhart, Pia Gianinazzi, Fabienne Helfer, Aviva Joël, Gabriela Kasperski

Activités RP 2012

2012 a été une année bien remplie pour SWISSPERFORM en termes de relations publiques. Sa présence dans le milieu de l'audiovisuel a été renforcée par des activités de premier plan aux Journées de Soleure ainsi que par l'introduction de nouveaux supports de communication et gadgets lors du Festival Tous Ecrans de Genève et de Visions du Réel à Nyon. Dans le domaine phonographique, SWISSPERFORM s'est investie pour la première fois de façon plus marquante dans le M4music, le festival pop du Pour-cent culturel Migros.

C'est en janvier 2012 qu'ont été désignés les lauréats du Prix du film de télévision suisse lors des Journées de Soleure. SWISSPERFORM ou, plus précisément, la Fondation culturelle de l'audiovisuel en Suisse, offre depuis 2001 le prix du meilleur film de télévision et des meilleurs interprètes. En 2010, la remise des prix du Festival Tous Ecrans de Genève a été déplacée aux Journées de Soleure. Depuis lors, on ne récompense plus un film, mais on met l'accent sur l'importance des acteurs et, depuis 2012, le Prix du film de télévision suisse récompense quatre actrices et acteurs au lieu de deux, à savoir les meilleurs interprètes masculins et féminins dans un rôle principal et dans un second rôle. En 2012, le prix est allé à : Lea Hadorn (meilleure interprète principale dans « Liebe und andere Unfälle », long métrage), Roland Vouilloz (meilleur interprète principal dans la série « CROM », CAB Productions), Marina Golovine (meilleur second rôle féminin dans la série « CROM », CAB Productions) et Peter Wyssbrod (meilleur second rôle masculin dans « Mord hinterm Vorhang », Dschoint Ventschr). Le prix doté de quatre fois CHF 10'000.- est offert par la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse. La remise des prix a eu lieu le 22 janvier 2012 dans une Reithalle comble et c'est Charlotte Heinimann qui a fait l'éloge des lauréats. A l'issue de la projection du film « Jump », SWISSPERFORM a invité les lauréats, les cinéastes et les médias à un apéritif.

Dans le cadre des Journées de Soleure, SWISSPERFORM et la Fondation culturelle de l'audiovisuel en Suisse ont également soutenu le programme « Rencontre », consacré en 2012 pour la première fois à une actrice suisse, Marthe Keller. Le programme 2012 s'est enrichi d'entretiens entre l'actrice et des invités, suivis de la projection de plusieurs films de Marthe Keller endossant différents rôles.

Par ailleurs, SWISSPERFORM a soutenu à nouveau le Festival Tous Ecrans de Genève à titre de partenaire et a été également présente à Nyon pour le Festival du film documentaire Visions du Réel, l'objectif étant de s'assurer une meilleure visibilité en Suisse romande.

La quinzième édition du festival de musique pop M4music a eu lieu fin mars 2012. Sur le site zurichois du Schiffbau, SWISSPERFORM a offert un apéritif dans le SWISSPERFORM Lounge au Nietturm Bar qui a rencontré un vif succès et elle a participé à une table ronde sur le thème « Everything is streaming but the money ». Le débat, animé par Daniel Hitzig, rédacteur de SRF 1, a réuni Poto Wegener, Evi Allemann (conseillère nationale et présidente de Swiss Music Export), Reto Burrell (Acteurs de la scène musicale suisse) et Denis Simonet (président du Parti pirate suisse) et a porté sur la question de savoir si et comment les musiciens peuvent gagner de l'argent avec les nouveaux services de streaming.

Lancé en 2011, le nouveau site Internet de SWISSPERFORM n'a cessé de voir sa fréquentation augmenter durant l'année sous revue. La mise en ligne de nombreuses actualités, la possibilité de télécharger désormais les contrats-types et la mise à disposition d'informations relatives au contrat de membre et au mandat de gestion ainsi qu'aux élections des délégués ont largement contribué à ce succès. Une version du site adaptée pour smartphones sera disponible à partir de 2013.

8. Autorités de surveillance

.....

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

C'est en mai 2012 qu'a eu lieu la désormais traditionnelle « rencontre de printemps » à l'Institut. Ont participé à cette rencontre, hormis les sociétés de gestion, différentes associations et sociétés actives dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Le compte rendu de l'IPI et celui de l'observatoire des mesures techniques figuraient à l'ordre du jour, aux côtés de divers thèmes en lien avec les adaptations à la norme de l'UE. Dans ce contexte, Ernst Brem a fait un exposé consacré aux répercussions sur la Suisse de la prolongation de la durée de protection dans l'Union européenne.

Toujours conformément à la tradition, une autre rencontre a eu lieu en automne, réunissant l'IPI et les sociétés de gestion. Il y a été question de la collaboration entre l'Institut et les sociétés, mais aussi de l'évolution politique du droit d'auteur en Suisse et dans l'Union européenne.

Rapport d'activité 2011

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année à cet effet un rapport de gestion dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise. Le rapport de gestion 2010 de SWISSPERFORM a été approuvé par l'IPI par courrier du 31 août 2012. Le rapport de gestion 2011 a été soumis à l'Institut le 31 octobre 2012. La décision d'approbation est encore attendue.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM exerce également au Liechtenstein les droits voisins pour lesquels il est prévu la gestion collective, se fondant pour cela sur une concession délivrée par le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein. Celle-ci a été prolongée en 2012 pour cinq ans supplémentaires, jusqu'au 22 juillet 2017.

Le rapport de gestion 2011 a été soumis à l'Office de l'économie nationale de la Principauté de Liechtenstein le 16 janvier 2013. La décision d'approbation est encore attendue.

En outre, tous les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse doivent également être soumis à l'approbation de l'office compétent au Liechtenstein.

Une rencontre a eu lieu en septembre 2012 entre des représentants des sociétés de gestion suisses et l'Office de l'économie nationale à Schaan. On y a échangé des idées et évoqué notamment la proposition de directive européenne concernant la gestion collective des droits d'auteur, publiée en automne 2012, ainsi que des questions en rapport avec la mise en œuvre au Liechtenstein de la directive européenne relative à la prolongation de la durée de protection.

9. Comptes annuels 2012

Bilan au 31 décembre 2012 et de l'année précédente

Actif

	2012	Année précédente
	CHF	CHF
Liquidités y compris dépôts à terme	59'822'124.30	58'659'304.75
Titres	3'931'730.00	1'931'730.00
Débiteurs	2'212'502.26	1'127'043.54
Prêt: ISAN Berne	60'667.00	91'000.00
Impôt anticipé	58'784.56	127'546.87
Cautions de loyer	75'538.51	75'350.13
Actifs transitoires	35'782.84	30'913.79
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables :		
· aux tarifs sans recettes	138'348.69	120'013.05
· à la répartition entre les groupes d'ayants droit	1'586'230.86	1'608'711.65
Mobilier	29'656.78	30'689.35
Installation informatique/machines de bureau	41'008.90	49'631.58
Total de l'actif	67'992'374.70	63'851'934.71

Passif

Créanciers :		
· MwSt und Diverse	1'809'597.25	1'759'984.72
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	58'865'983.12	55'245'359.10
Obligations envers les Fonds	4'388'982.40	4'177'185.55
Provisions :		
· risque de procès	1'513'866.28	952'060.31
· frais informatiques répartition entre les interprètes	1'342'995.06	1'517'567.30
Passifs transitoires	70'950.59	199'777.73
Total du passif	67'992'374.70	63'851'934.71

Compte des pertes et profits du 1.1 au 31.12.2012 et de l'année précédente*Charges*

	2012	Année précédente
	CHF	CHF
Recettes 2012 à transférer	37'639'679.04	35'737'837.66
Recettes de l'étranger 2012 à transférer	258'934.82	177'465.53
	37'898'613.86	35'915'303.19
Organes et commissions :		
· assemblée des délégués	14'444.32	11'753.56
· comité	77'800.00	83'600.00
· comité directeur	18'600.00	18'000.00
· groupes d'experts/curatorium	115'500.00	120'000.00
· frais des organes et commissions	9'215.30	12'413.29
Frais de personnel	2'063'734.43	2'010'269.73
Frais de locaux	167'912.88	165'150.96
Frais de capital	46'096.19	8'933.14
Amortissements	24'705.71	25'516.87
Frais d'informatique	133'036.95	104'629.63
Equipements/mobilier/machines de bureau	7'262.71	8'938.76
Frais administratifs	421'924.15	391'455.93
Frais de révision	17'820.00	23'200.00
Mandats externes :		
· généraux	10'687.80	11'589.80
· liés aux groupes d'experts	53'606.80	163'372.89
· liés aux tarifs	239'796.65	264'377.80
· révision LDA/groupes d'ayants droit	60'024.60	143'967.29
· conseil externalisé (SIG)	13'145.98	
Suissimage - répartition producteurs de l'audiovisuel	50'000.00	50'000.00
Suissimage - répartition interprètes de l'audiovisuel	50'000.00	50'000.00
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	75'000.00	60'000.00
Impôts	1'685.95	1'721.60
Total des charges	41'570'614.28	39'644'194.44

Produits

	2012	Année précédente
	CHF	CHF
Recettes tarifaires 2012	45'801'964.79	43'526'673.03
· moins frais d'encaissement des sociétés sœurs	-1'912'141.12	-1'911'690.35
Recettes tarifaires brutes	43'889'823.67	41'614'982.68
· moins 10 % affectation aux Fonds	-4'388'982.40	-4'161'498.25
	39'500'841.27	37'453'484.43
Recettes de l'étranger 2012	258'934.82	177'465.53
	39'759'776.09	37'630'949.96
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables :		
· aux tarifs sans recettes	18'605.64	37'483.20
· à la répartition entre les groupes d'ayants droit	1'586'230.86	1'608'711.65
Produit des titres et intérêts	168'153.94	364'428.83
Autres produits	4'334.50	2'620.80
Produits hors période sous revue	33'513.25	
Total des produits	41'570'614.28	39'644'194.44

Commentaire des comptes annuels 2012**Evaluation des risques / SCI**

Le contrôle interne de l'activité commerciale de SWISSPERFORM a été réalisé en 2012, comme à l'accoutumée, par les organes de l'association, autrement dit par l'assemblée des délégués, le comité, le comité directeur, les groupes d'experts, la direction et l'organe de révision. L'examen des comptes annuels a été fait par le biais d'une révision ordinaire. En outre, conformément aux articles 727 ss du Code des obligations (CO), il est venu s'ajouter à cela la vérification, par l'organe de révision, de l'existence et de l'application d'un système de contrôle interne (SCI).

Le comité évalue régulièrement la situation de SWISSPERFORM en matière de risques. Il a par ailleurs adopté une matrice SCI et chargé la direction de sa mise en œuvre, la priant de lui soumettre le dossier SCI à intervalles réguliers. L'évaluation des risques/SCI sert à garantir l'exactitude et la transparence du compte rendu financier de même que la documentation des procédures internes et la conformité avec les prescriptions légales.

Principes de la présentation des comptes 2012

SWISSPERFORM est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC). La comptabilité et la présentation des comptes satisfont aux dispositions générales relatives à la comptabilité commerciale des articles 957 ss CO. Les évaluations sont conformes aux dispositions de l'article 960 CO. La présentation et les évaluations dans les différentes rubriques des comptes annuels sont décrites brièvement ci-après :

Concernant le bilan :

- L'actif circulant englobe des liquidités placées sur des comptes bancaires, dans des titres (et dépôts à terme) inscrits au bilan à la valeur nominale, des créances à court terme ainsi que des actifs transitoires.
- Les immobilisations englobent les moyens de production nécessaires à l'exercice de notre activité, tels que l'informatique, le mobilier et les machines de bureau.
- Les fonds étrangers incluent des factures non encore réglées, portées au bilan à la valeur nominale, ainsi que des recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits, des obligations envers les Fonds, des provisions et des passifs transitoires, calculés en fonction du montant estimé des futures sorties de trésorerie.

On applique les principes d'évaluation suivants aux :

- Titres de l'actif circulant : les titres sont évalués au prix d'achat ou à une valeur sur le marché éventuellement inférieure.
- Immobilisations corporelles : voir remarques ci-après sous « Bilan ».
- Immobilisations incorporelles : il n'y a pas d'immobilisations incorporelles.
- Prescriptions d'évaluation pour des lois spéciales : il n'y a pas de prescriptions spéciales.

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations.

Bilan

Actif

Les liquidités, qui s'élèvent en tout à CHF 59'822'124.30, se composent des soldes de la caisse (CHF 2'335.65), du compte postal (CHF 6'207.90), du compte Deposito auprès de PostFinance (CHF 4'317.55), du compte e-Deposito auprès de PostFinance (CHF 23'088'327.35) et des comptes bancaires (Credit Suisse (CS), Baden, CHF 1'740'110.85, Banque Cantonale de Zurich (ZKB), Zurich, CHF 29'980'632.75, et Banque Raiffeisen, Zurich, CHF 192.25). Le compte d'épargne auprès de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) a été fermé et un autre compte ouvert à la Banque Raiffeisen et un montant de CHF 5'000'000.00 investi dans un dépôt à terme.

Les titres auprès du CS ont augmenté, passant à CHF 3'931'730.00 suite à l'achat d'obligations de caisse (CHF 2'000'000.00).

Le poste débiteurs représente des factures finales d'un montant de CHF 2'212'502.26 payées en janvier 2013 pour les tarifs TC 1, TC 1 diffusion primaire, TC 2a, TC 2b, TC 12 et TC S (fenêtres publicitaires), TVA incluse. Il n'y a pas eu d'amortissements de débiteurs durant l'exercice.

Une réévaluation de CHF 30'333.00 a été opérée sur le prêt sans intérêt octroyé à ISAN Berne conformément à la décision du comité directeur du 25.11.2005. Le solde s'élève désormais à CHF 60'667.00.

Le remboursement de l'impôt anticipé, s'élevant à CHF 58'784.56, a déjà été demandé.

La caution de loyer s'élève à CHF 75'538.51, intérêts compris. Les actifs transitoires, d'un montant total de CHF 38'122.84, se composent de factures créanciers payées d'avance (CHF 29'812.44) et de divers avoirs (CHF 8'310.40).

Le montant de CHF 138'348.69 figurant à la rubrique « Comptabilisation à l'actif des coûts imputables » représente les coûts des TC 3c, TC 3d, TC 4e, TC 4f, TC 8, TC 10, TC 11 et TC 13 qui, faute de recettes, n'ont pas encore pu être passés en compte.

Les coûts imputables 2012 inscrits à l'actif et portés à la charge des groupes d'ayants droit se répartissent de la manière suivante :

Producteurs de phonogrammes	191'432.33	
Producteurs de l'audiovisuel	106'425.99	
Interprètes de phonogrammes	999'880.28	
Interprètes de l'audiovisuel	288'462.76	
Société étrangère Screen Actors Guild	29.50	1'586'230.86

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire (amortissement de la valeur d'achat) et figurent sous amortissements au compte des pertes et profits. On applique par ailleurs les taux d'amortissement conformément à la Notice A de l'Administration fédérale des contributions. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est à CHF 1'000.00.

Le mobilier est évalué au prix d'achat de CHF 50'593.95, moins l'amortissement cumulé (réévaluation) de CHF 20'937.17. Il en résulte une valeur comptable de CHF 29'656.78, la durée d'utilisation étant fixée à huit ans.

Le matériel/logiciel informatique et les machines de bureau sont évalués au prix d'achat de CHF 96'337.24, moins l'amortissement cumulé (réévaluation) de CHF 55'328.34. Il en résulte une valeur comptable de CHF 41'008.90, la durée d'utilisation étant fixée à cinq ans.

Passif

Le poste créanciers de CHF 1'809'597.25 au total se compose de factures créanciers non encore réglées, de la TVA due et d'avoirs d'interprètes ayants droit (provenant de répartitions de SWISSPERFORM) qui n'ont pas encore pu être versés :

factures créanciers non encore réglées au 31.12.2012	402'816.25	
TVA due au 31.12.2012	1'031'573.99	
avoirs d'interprètes	5'409.79	
avoirs provenant de versements de l'étranger	369'797.22	1'809'597.25

Les recettes tarifaires 2012 à transférer aux groupes d'ayants droit pour ventilation s'élèvent à CHF 37'639'679.04. Quelques CHF 258'934.82 ont été perçus de l'étranger.

Au total, un montant de CHF 58'865'983.12 est à la disposition des ayants droit. Ce montant s'explique de la manière suivante :

Recettes 2012 à transférer	37'639'679.04	
Montants non répartis des années précédentes (dont les bénéficiaires n'ont pas encore pu être établis)	21'226'304.08	58'865'983.12

Ce sont en tout CHF 31'782'456.64 qui ont été versés aux ayants droit en 2012. Une somme de CHF 315'578.53 provenant des recettes de l'étranger a été transférée à divers ayants droit. Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir CHF 21'226'304.08, sont des montants destinés à des interprètes suisses et étrangers de même que des provisions des producteurs de l'audiovisuel.

Un montant de CHF 4'388'982.40 a été alloué aux Fonds à but culturel et social fin 2012.

La provision pour risque de procès en lien avec le TC 12 (CHF 214'354.51) a été dissoute en 2012 et affectée à la somme de répartition 2011. La provision pour risque de procès en relation avec le tarif A TV a été augmentée des recettes 2011 (CHF 776'160.48), passant à CHF 1'513'866.28.

La provision pour frais informatiques liés à la répartition entre les interprètes, issue de fonds des interprètes et destinées aux coûts du système de répartition, s'élevait fin 2012 à CHF 1'342'995.06.

Les passifs transitoires, d'un montant de CHF 70'950.59, se composent de factures pour l'année 2012 qui ont été payées en 2013 (CHF 69'750.59) et de la régularisation de salaire horaire (CHF 1'200.00).

Compte des pertes et profits

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à CHF 43'889'823.67 pour l'année 2012. Ce montant inclut des versements complémentaires provenant du tarif A radio pour les années 2009 à 2011 (CHF 730'790.40) et des fenêtres publicitaires 2010 à 2012 (CHF 847'396.85). 10% des recettes tarifaires brutes (CHF 4'388'982.40) sont déduits en faveur des Fonds à caractère culturel et social.

Produit des intérêts et des titres	168'153.94	
moins les frais bancaires et de dépôt répartis proportionnellement	-12'241.45	155'912.49

Ce montant a été crédité aux réserves des groupes d'ayants droit proportionnellement au produit des intérêts, soit :

Interprètes de phonogrammes	98'133.63	
Interprètes de l'audiovisuel	35'873.08	
Producteurs de l'audiovisuel	21'905.78	155'912.49

Les frais administratifs pour l'année 2012, moins les autres produits et les produits hors période sous revue ainsi que des coûts tarifaires des années précédentes, s'élèvent en tout à CHF 3'633'882.67 (CHF 3'726'270.45 l'année précédente) et représentent 8,28% des recettes tarifaires brutes (8,95% l'année précédente). Les produits hors période sous revue incluent des remboursements de frais liés au TC 3c pour les années 2007 à 2011 (CHF 25'650.00) et la dissolution de passifs transitoires 2011 (CHF 7'863.25).

Les coûts imputables à des tarifs spécifiques, soit CHF 304'519.01, ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts spécifiques aux groupes d'ayants droit des interprètes de phonogrammes, interprètes de l'audiovisuel, producteurs de l'audiovisuel et producteurs de phonogrammes, d'un montant de CHF 1'586'201.36, de même que le montant imputé à la société étrangère Screen Actors Guild (SAG), soit CHF 29.50, ont été portés à l'actif et sont déduits des sommes de répartition 2012.

Le poste relatif aux frais de personnel se compose de CHF 1'694'222.26 pour les salaires bruts (CHF 1'648'296.32 l'année précédente) et de CHF 347'838.38 en tout pour les prestations sociales (CHF 340'618.82 l'année précédente), dont CHF 171'074.71 pour la prévoyance en faveur du personnel (CHF 177'446.74 l'année précédente), plus CHF 21'673.79 pour les frais de personnel annexes (CHF 21'354.59 l'année précédente), soit des frais de personnel de CHF 2'063'734.43 au total (CHF 2'010'269.73 l'année précédente).

La rémunération des membres du comité, du comité directeur, des groupes d'experts et du curatorium s'est élevée en tout à CHF 211'900.00 en 2012 (CHF 221'600.00 l'année précédente), le salaire du directeur à CHF 203'494.00 (CHF 202'202.00 l'année précédente) et la rémunération globale des trois membres de la direction à CHF 512'085.20.

Etant donné que tous les frais administratifs sont déduits des recettes conformément aux statuts, il en résulte un bilan équilibré.

Tarif	Recettes	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds
TC 1	20'721'930.30	-414'438.59	20'307'491.71	-2'030'749.17
TC 1 diffusion primaire	76'503.07	-1'530.06	74'973.01	-7'497.30
TC 2a	79'361.61	-1'587.24	77'774.37	-7'777.44
TC 2b	584'887.80	-11'697.76	573'190.04	-57'319.00
TC 3a radio	4'796'667.45	-414'196.10	4'382'471.35	-438'247.14
TC 3a TV	1'640'947.46	-141'678.30	1'499'269.16	-149'926.92
TC 3b audio	75'497.81	-10'893.60	64'604.21	-6'460.42
TC 3b vidéo	15'152.21	-2'121.31	13'030.90	-1'303.09
TC 4a audio	22'593.31	-451.87	22'141.44	-2'214.14
TC 4a vidéo	51'907.20	-1'038.15	50'869.05	-5'086.91
TC 4b CD-R	265'916.60	-5'318.33	260'598.27	-26'059.83
TC 4c DVD	855'080.83	-17'101.62	837'979.21	-83'797.92
TC 4d audio	695'787.78	-13'526.21	682'261.57	-68'226.16
TC 4d vidéo	250'352.55	-4'838.84	245'513.71	-24'551.37
TC 5 audio	264.88	-55.31	209.57	-20.96
TC 5 vidéo	112'536.36	-24'688.44	87'847.92	-8'784.79
TC 6 audio	10'890.35	-1'633.55	9'256.80	-925.68
TC 6 vidéo	67'829.50	-10'174.42	57'655.08	-5'765.51
TC 7 audio	20'912.14	-627.36	20'284.78	-2'028.48
TC 7 vidéo	418'242.75	-12'547.29	405'695.46	-40'569.55
TC 9	272'541.67	-35'477.46	237'064.21	-23'706.42
TC 12	1'645'233.34	-49'357.00	1'595'876.34	-159'587.63
TC 13	300.00	0.00	300.00	-30.00
Tarif A radio	6'130'790.40	0.00	6'130'790.40	-613'079.04
Tarif A TV	900'000.00	0.00	900'000.00	-90'000.00
TC S radio	2'617'088.81	-366'392.44	2'250'696.37	-225'069.64
TC S TV, pub. incl.	1'117'004.66	-69'461.03	1'047'543.63	-104'754.37
TC Y	322'202.04	-17'227.55	304'974.49	-30'497.45
TC C	28'118.03	-3'936.53	24'181.50	-2'418.15
TC E	59'133.17	-8'278.64	50'854.53	-5'085.45
TC H	1'022'174.20	-143'104.35	879'069.85	-87'906.99
TC Hb	289'883.57	-40'583.71	249'299.86	-24'929.99
TC HV	42'612.32	-5'965.73	36'646.59	-3'664.66
TC K	369'420.32	-51'104.28	318'316.04	-31'831.60
TC L	161'635.97	-22'629.04	139'006.93	-13'900.69
TC MA	28'465.71	-3'985.20	24'480.51	-2'448.05
TC T audio	1'213.32	-169.87	1'043.45	-104.35
TC T vidéo	23'051.94	-3'227.27	19'824.67	-1'982.47
TC Z	7'833.36	-1'096.67	6'736.69	-673.67
Total	45'801'964.79	-1'912'141.12	43'889'823.67	-4'388'982.40

	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2012	Recettes après dé- duction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2012 à transférer
	18'276'742.54	-2'787.50	18'273'955.04	-720'252.04	17'553'703.00
	67'475.71	0.00	67'475.71	-2'659.09	64'816.62
	69'996.93	-93.66	69'903.27	-2'758.45	67'144.82
	515'871.04	-45.14	515'825.90	-20'329.51	495'496.39
	3'944'224.21	-23'657.22	3'920'566.99	-155'434.46	3'765'132.53
	1'349'342.24	-6'112.62	1'343'229.62	-53'175.04	1'290'054.58
	58'143.79	-158.89	57'984.90	-2'291.34	55'693.56
	11'727.81	-25.52	11'702.29	-462.17	11'240.12
	19'927.30	-197.73	19'729.57	-785.30	18'944.27
	45'782.14	-473.20	45'308.94	-1'804.19	43'504.75
	234'538.44	-2'132.06	232'406.38	-9'242.72	223'163.66
	754'181.29	-5'884.86	748'296.43	-29'720.87	718'575.56
	614'035.41	-23'337.09	590'698.32	-24'197.98	566'500.34
	220'962.34	-21'488.29	199'474.05	-8'707.71	190'766.34
	188.61	0.00	188.61	-7.43	181.18
	79'063.13	-84.00	78'979.13	-3'115.73	75'863.40
	8'331.12	0.00	8'331.12	-328.31	8'002.81
	51'889.57	0.00	51'889.57	-2'044.87	49'844.70
	18'256.30	0.00	18'256.30	-719.45	17'536.85
	365'125.91	0.00	365'125.91	-14'388.93	350'736.98
	213'357.79	0.00	213'357.79	-8'408.03	204'949.76
	1'436'288.71	-58'303.35	1'377'985.36	-56'601.44	1'321'383.92
	270.00	-270.00	0.00	0.00	0.00
	5'517'711.36	-91'498.49	5'426'212.87	-217'442.62	5'208'770.25
	810'000.00	-11'772.13	798'227.87	-31'920.58	766'307.29
	2'025'626.73	-33'514.45	1'992'112.28	-79'826.14	1'912'286.14
	942'789.26	-4'241.86	938'547.40	-37'153.55	901'393.85
	274'477.04	-17'664.70	256'812.34	-10'816.62	245'995.72
	21'763.35	0.00	21'763.35	-857.65	20'905.70
	45'769.08	-554.05	45'215.03	-1'803.67	43'411.36
	791'162.86	-222.20	790'940.66	-31'178.24	759'762.42
	224'369.87	0.00	224'369.87	-8'841.99	215'527.88
	32'981.93	0.00	32'981.93	-1'299.76	31'682.17
	286'484.44	0.00	286'484.44	-11'289.81	275'194.63
	125'106.24	0.00	125'106.24	-4'930.20	120'176.04
	22'032.46	0.00	22'032.46	-868.26	21'164.20
	939.10	0.00	939.10	-37.01	902.09
	17'842.20	0.00	17'842.20	-703.13	17'139.07
	6'063.02	0.00	6'063.02	-238.93	5'824.09
	39'500'841.27	-304'519.01	39'196'322.26	-1'556'643.22	37'639'679.04



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée des délégués de
SWISSPERFORM
Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SWISSPERFORM, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Téléphone: +41 58 792 44 00, Téléfax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA fait partie d'un réseau global de sociétés juridiquement autonomes, indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales

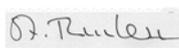
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Arno Frieser
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Stephan Thurnherr

Zürich, 5 avril 2013

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



Impressum

Edition :

SWISSPERFORM
Société pour les droits voisins
case postale 1868
8021 Zurich
tél. +41 (0)44 269 70 50
www.swissperform.ch
e-mail: info@swissperform.ch

Textes :

Danièle Wüthrich-Meyer
Ernst Brem, Willi Egloff
Michael Egli
Nathalie Sameli
Annina Lutz
Pia Bühler
Poto Wegener

Rédaction :

Poto Wegener

Traduction :

Line Rollier

Graphisme :

Martin Frey
www.mart.li

Impression :

Sihldruck AG
www.sihldruck.ch

